

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires culturelles.

**CINEMA. — THEATRES NATIONAUX**

Par M. Georges LAMOUSSE,  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Pierre Carous, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, Jean Filippi, François Giacobbi, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Léon Rogé, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 1), 364 (tomes I et II) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 1 (1968-1969)).

---

Lois de finances. — Affaires culturelles - Cinéma - Théâtre.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>I. — Le Cinéma</b> .....	<b>5</b>
<b>A. — Les problèmes permanents du cinéma</b> .....	<b>5</b>
a) Le secteur de l'exploitation.....	<b>6</b>
b) La production cinématographique.....	<b>8</b>
c) Rapports entre cinéma et télévision.....	<b>9</b>
<b>B. — Les difficultés contingentes</b> .....	<b>9</b>
a) La réforme de la fiscalité. — La T. V. A.....	<b>9</b>
b) La cinémathèque et les archives de films.....	<b>11</b>
c) L'Institut des Hautes Etudes cinématographiques.....	<b>13</b>
d) L'intégration européenne.....	<b>13</b>
<b>C. — Les dispositions budgétaires</b> .....	<b>14</b>
a) Compte d'affectation spéciale.....	<b>14</b>
b) Projet de loi de finances.....	<b>17</b>
c) Budget du Ministère des Affaires culturelles.....	<b>17</b>
<b>II. — Théâtres nationaux</b> .....	<b>19</b>
<b>A. — Réunion des Théâtres lyriques nationaux</b> .....	<b>20</b>
1. Activité sur les scènes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.....	<b>22</b>
2. Situation financière.....	<b>24</b>
<b>B. — Théâtres dramatiques</b> .....	<b>26</b>
1. La Comédie-Française.....	<b>26</b>
2. Le Théâtre de France.....	<b>31</b>
3. Le Théâtre National Populaire.....	<b>34</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>41</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Votre rapporteur a reçu mission de présenter devant vous l'avis de votre commission sur deux secteurs particuliers du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles : le Cinéma et les Théâtres nationaux.

## I. — LE CINEMA

Les événements des mois de mai et de juin, comme dans beaucoup de secteurs de notre pays, ont eu des répercussions dans le domaine cinématographique. Les structures en place du cinéma français ont été remises en question. Les secousses ont été d'autant plus graves que depuis fort longtemps le cinéma français traverse une crise sérieuse.

Après avoir brièvement fait le point des problèmes permanents qui se posent au cinéma français, nous examinerons les difficultés contingentes, et enfin les dispositions de la loi de finances concernant le cinéma.

### A. — Les problèmes permanents du cinéma.

Vous trouverez en annexe au présent avis le bilan de l'activité cinématographique française en 1967, document établi par le Centre national de la cinématographie. Votre rapporteur a cependant jugé utile de fournir les précisions suivantes.

a) LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION

La situation du secteur de l'exploitation peut être résumée par le tableau suivant rendant compte de l'évolution depuis 1957 de la fréquentation des salles de cinéma ainsi que des recettes taxables. On constate une dégradation progressive.

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	NOMBRE de salles en activité.
1957 .....	411.693.446	548.150.357	5.594
1958 .....	371.030.405	594.994.769	5.710
1959 .....	353.719.075	595.210.873	5.576
1960 .....	354.674.400	661.899.527	5.787
1961 .....	328.359.845	647.884.522	5.781
1962 .....	311.736.521	694.984.860	5.742
1963 .....	292.074.351	741.133.196	5.682
1964 .....	275.830.083	764.156.127	5.581
1965 .....	259.075.327	790.382.914	5.481
1966 .....	234.730.831	785.150.427	5.314
1967 .....	211.323.660	784.154.934	5.082
1968 (1 <sup>er</sup> semestre).	103.625.585	380.558.319	Non disponible.

Il est certainement difficile d'endiguer cette désertion des salles de cinéma, mais il faut bien prendre conscience avant tout que le public du cinéma a changé, qu'il est peut-être moins nombreux mais plus sélectif, plus exigeant mais aussi plus fidèle. Ce qui explique en partie le succès rencontré par les salles classées d'art et d'essai.

Le secteur des cinémas d'Art et d'Essai est spécialisé dans la projection de films de valeur qui n'ont pas toujours rencontré l'audience commerciale souhaitable. Afin de favoriser et récompenser les efforts en ce sens, la législation a pris un certain nombre de dispositions allégeant la fiscalité.

La récapitulation des résultats d'exploitation enregistrés dans les salles d'art et d'essai de catégorie A (c'est-à-dire projetant plus de 50 % de programmes d'art et d'essai par rapport à l'ensemble des programmes projetés dans la salle) montre le succès rencontré. Il est à constater que la plupart des régions commencent à s'équiper maintenant en cinémas d'art et d'essai. Le nombre de ceux-ci est passé de 52 en 1962 à plus de 200 actuellement.

Récapitulation des résultats d'exploitation  
enregistrés dans les salles classées Art et Essai (catégorie A).

1962 à 1967.

	ANNEES d'explo- itation.	NOMBRE de salles.	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	POURCENTAGE des résultats Art et Essai par rapport à ensemble salle.	
					Spectateurs.	Recettes taxables.
Paris .....	1962	25	3.415.699	12.532.348,41	5,75	6,79
	1963	27	3.590.013	14.411.005,10	6,40	6,91
	1964	38	5.327.050	23.594.451,56	10,00	10,57
	1965	41	5.614.247	27.262.946,09	10,91	11,45
	1966	46	6.209.510	33.177.089,19	12,68	13,67
	1967	57	6.410.958	37.254.951,31	14,19	15,39
Autres régions....	1962	11	1.281.418	3.128.319,95	0,51	0,62
	1963	12	1.305.585	3.666.921,40	0,56	0,70
	1964	21	1.888.966	5.800.562,15	0,86	1,08
	1965	22	2.000.593	6.772.843,85	0,97	1,24
	1966	36	2.624.856	9.582.382,88	1,43	1,79
	1967	68	4.507.592	16.774.858,69	2,73	3,12
Ensemble .....	1962	36	4.697.117	15.660.668,36	1,52	2,27
	1963	39	4.895.598	18.077.926,50	1,69	2,46
	1964	59	7.216.016	29.395.013,71	2,64	3,88
	1965	63	7.614.840	34.035.789,94	2,95	4,33
	1966	82	8.834.366	42.759.472,07	3,79	5,50
	1967	125	10.918.550	54.029.810,00	5,20	6,93

(1) Mise à jour : 21 janvier 1968.

Des efforts ont été faits pour stimuler l'intérêt du public :

— Un « Cinéma national populaire » a été créé dans plusieurs villes visant à intéresser au Septième Art, par la présentation à tarif réduit de films de qualité, le public potentiel que constituent les adhérents de groupements et collectivités à vocation culturelle.

— Le cinéma a, d'autre part, acquis droit de cité dans les « Maisons de la culture » depuis la signature, le 10 juillet 1967, d'une convention passée entre le Centre national de la cinématographie et la Direction générale des arts et lettres.

### b) LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Les tableaux suivants permettront au Sénat de se rendre compte de la situation de la production cinématographique française :

ANNEES	FILMS 100 % français.	FILMS DE COPRODUCTION		TOTAUX
		Majoritaires français.	Majoritaires étrangers.	
1967 .....	47	40	33	120
1968 (10 mois).....	39	34	26 (1)	99 (1)

(1) Y compris 19 films de coproduction à majorité étrangère en instance de régularisation.

#### Investissements.

ANNEES	FILMS 100 % français.	FILMS de coproduction.	INVESTISSEMENTS Totaux.
	(En millions de francs.)		
1967 .....	65,85	275,39	341,24
1968 (10 mois).....	56,16	242,61	298,77

#### Coûts moyens.

ANNEES	FILMS 100 % français.	FILMS de coproduction.	EMSEMBLE de la production.
	(En millions de francs.)		
1967 .....	1,40	3,77	2,84
1968 (10 mois).....	1,44	4,00	3,01

Il ressort de ces tableaux comparatifs :

- que le nombre de films en 1968, sera sensiblement le même qu'en 1967 ;
- que le nombre de films de coproduction à majorité étrangère est en légère diminution ;
- que le coût moyen de la production est en légère augmentation.

### c) RAPPORTS ENTRE CINÉMA ET TÉLÉVISION

La crise du cinéma est en grande partie due au développement rapide de la télévision. Le nombre de postes de télévision est passé de 260.000 au 1<sup>er</sup> janvier 1956 à 8.390.219 en 1967. Ces deux moyens d'expression, tout en se faisant concurrence, sont amenés à s'interpénétrer.

La diffusion par l'O. R. T. F. de films réalisés par les industries du cinéma s'est élevée en 1967 à 347, contre 235 en 1964. Des films de long métrage ont été réalisés en coproduction entre l'O. R. T. F. et des sociétés extérieures, selon des modalités diverses.

Les coproductions ont consisté pour l'O. R. T. F., tantôt à faire appel à des metteurs en scène de cinéma pour réaliser avec ses moyens techniques propres des productions qui lui étaient principalement destinées et dont certaines ont fait l'objet d'une exploitation cinématographique ultérieure, tantôt à participer financièrement à la production par des sociétés extérieures de films de long métrage tout en se réservant de larges droits de diffusion.

Il faut signaler un effort sur un point particulier de la part de l'O. R. T. F. C'est ainsi qu'un échange de lettres entre le Directeur général du Centre national de la cinématographie et le Directeur général de l'O. R. T. F. laisse espérer que cet organisme affichera moins de films pendant les fêtes de fin d'année, période de meilleure fréquentation cinématographique.

Votre commission de contrôle chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'O. R. T. F. s'est, dans son rapport, déclarée favorable aux différentes formes de collaboration entre l'O. R. T. F. et le cinéma.

### B. — Les difficultés contingentes.

#### a) LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ. — LA T. V. A.

Le régime fiscal du cinéma se caractérise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968 par une distinction entre celui de la production et de la distribution et celui applicable aux salles de spectacles cinématographiques.

Le principe de l'application de la T. V. A. ne pose pas de difficultés majeures au secteur de la production et de la distribution qui bénéficie du taux privilégié de 13 %.

Par contre, la loi du 6 janvier 1966 maintient les salles de spectacles de cinéma en dehors du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. Le seul avantage qui ait résulté de l'entrée en vigueur de cette loi au 1<sup>er</sup> janvier 1968 a été la suppression de la taxe locale de 8.50 % (4,25 % en ce qui concerne les petites exploitations).

L'impôt sur les spectacles est donc demeuré en vigueur. Il faut même préciser qu'en contrepartie de la suppression de la taxe locale, le tarif de l'impôt sur les spectacles applicable au palier supérieur a été relevé et est actuellement fixé à 18 %.

De cet ensemble de mesures, il est certes résulté au 1<sup>er</sup> janvier 1968 un allègement de la fiscalité qui pèse sur la recette cinématographique, allègement généralement évalué à 40 millions de francs. Toutefois les incertitudes qui pèsent dangereusement sur les salles du fait de la possibilité dont disposent les conseils municipaux de majorer l'impôt sur les spectacles dans une limite pouvant atteindre 50 % contribuent à maintenir l'ensemble de la profession cinématographique dans une situation fiscale exorbitante du droit commun, et cela au moment même où la création de nouveaux théâtres cinématographiques et la modernisation des salles existantes constituent l'un des objectifs essentiels des exploitants.

Le taux de la taxe applicable devrait être celui prévu par la législation pour les prestations de service à caractère social et culturel, déjà appliqué aux recettes que l'exploitant de cinéma verse au distributeur de films et que ce dernier partage avec le producteur, à savoir 13 %.

Les petites exploitations bénéficient d'une réduction de 50 % des taux de l'impôt sur le spectacle. Il serait, semble-t-il, normal de conserver cet avantage si le régime de la T. V. A. était appliqué et de prévoir que le taux réduit de 6 % soit appliqué à ces recettes.

Un système de compensation par l'Etat au profit des budgets des collectivités locales devra être adopté, pour suppléer la disparition de l'impôt sur les spectacles.

b) LA CINÉMATHEQUE ET LES ARCHIVES DE FILMS

Après avoir soulevé des remous considérables « l'affaire » de la Cinémathèque a été réglée.

A la suite de l'entente intervenue au cours du conseil d'administration de la Cinémathèque française tenu le 19 avril 1968 la situation administrative de cet organisme se résume dans les points suivants :

— La Cinémathèque française constitue une association purement privée ne comportant aucune intervention de l'Etat dans ses affaires intérieures. Sont en conséquence supprimées les fonctions de Commissaire du Gouvernement et de contrôleur d'Etat auprès de cet organisme.

— Sa gestion incombe exclusivement à l'assemblée générale et aux responsables élus par celle-ci.

— L'Etat cesse d'accorder une subvention à l'association. Cependant il accepte — moyennant le paiement d'un loyer — de mettre les salles du Palais de Chaillot et de la rue d'Ulm (Institut pédagogique national) à la disposition de l'association pour que celle-ci y organise la diffusion des films dont elle dispose.

— L'Etat accepte de payer certaines dépenses de fonctionnement des salles. Il prend à sa charge l'ensemble du passif de l'association ainsi que les indemnités de licenciements consécutifs aux compressions de personnel que serait amenée à faire l'association.

Conformément aux arrangements conclus entre l'Etat et la Cinémathèque française, tandis que cette association a pour mission d'assurer la diffusion des films constituant le patrimoine artistique du cinéma, l'Etat a la charge de conserver ces films pour en assurer la transmission aux générations futures.

Sans doute des actions avaient déjà été entreprises par des organismes nés d'initiatives privées tels que la Cinémathèque française, afin de rechercher les œuvres cinématographiques et de les regrouper.

Cependant, l'immensité de la tâche à accomplir et l'importance des moyens financiers indispensables à sa réalisation justifient que l'Etat s'y intéresse.

L'insertion du cinéma dans le IV<sup>e</sup> puis dans le V<sup>e</sup> Plan économique et social devait permettre d'obtenir progressivement les crédits autorisant, d'une part, la construction de locaux appropriés au dépôt des films, d'autre part, la tirage de documents d'archives.

Les premiers de ces locaux capables de recevoir 300.000 bobines de films sur support nitrate, locaux répondant aux normes les plus modernes de la conservation, sont actuellement ouverts aux déposants à Bois-d'Arcy (Yvelines).

En 1969 ils seront complétés par des blockhaus spécialement conçus pour recevoir 40.000 bobines de films sur support nitrate.

En outre, un laboratoire dont la construction est entreprise par tranches va permettre de vérifier les films entreposés, de les nettoyer et de leur appliquer les traitements appropriés à leur état afin d'en assurer la conservation dans les meilleures conditions. Enfin ceux d'entre eux dont l'état de décomposition ne permettrait pas d'assurer la conservation et qui constitueraient un danger pour les autres éléments du stock feront l'objet d'un nouveau tirage sur support acétate.

Le programme d'équipement se poursuivra en 1969 et les années suivantes en fonction des crédits inscrits au titre du Plan. Il comportera principalement l'achèvement progressif du laboratoire de traitement des films, l'installation dans les bâtiments actuels d'un système d'alimentation en air conditionné et l'achèvement, en tant que de besoins, de la tranche des blockhaus destinés à recevoir les films sur support nitrate.

Le cinéma va se trouver ainsi doté d'un instrument comparable au laboratoire pour l'étude scientifique de la peinture et des objets d'art et d'archéologie, laboratoire ressortissant à la Direction des musées de France. Sera ainsi garantie la conservation d'un des éléments les plus populaires du patrimoine artistique national. La France n'aura fait que combler une lacune dont son cinéma souffrait par rapport aux cinémas étrangers qui, même dans des pays secondaires, disposaient d'institutions appropriées à la conservation des films. Le retard dans la construction de ces équipements aura du moins permis de s'inspirer des expériences étrangères et de réaliser un ensemble ayant valeur d'exemple.

### c) L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

L'I. D. H. E. C., comme la très grande majorité des institutions d'enseignement, a connu une période mouvementée au moment de la crise des mois de mai et de juin. Les élèves ont organisé de nombreuses commissions de réflexion et rédigé des projets de réforme de l'école.

Les textes actuellement à l'étude s'inspirent des principes généraux définis par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

L'organisation, le fonctionnement, l'enseignement seront réexaminés. Mais l'application de cette réforme ne pourra se faire que si de nouveaux locaux sont fournis à l'I. D. H. E. C., moins précaires que ceux dont il dispose actuellement.

### d) L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Comme tout secteur de l'industrie, le cinéma est concerné par le problème de l'intégration européenne.

La France est déjà associée par des accords de coproduction avec les autres pays producteurs de la Communauté économique européenne.

Mais le Traité de Rome aura des répercussions dans trois secteurs intéressant le cinéma :

- la réalisation de la liberté d'établissement et de prestations des services ;
- la circulation des travailleurs ;
- l'harmonisation des aides accordées.

Un des espoirs du cinéma français est que l'atténuation de la disparité considérable des fiscalités, qui varient du simple au double selon les pays, lui permette d'obtenir des mesures de détaxation dans le cadre de cet alignement.

### C. — Les dispositions budgétaires.

Les textes budgétaires concernant le cinéma pour 1969 se trouvent aux comptes spéciaux du Trésor (pp. 32 et 33), aux articles 12, 60 et 61 du projet de loi de finances et aux chapitres 43-03 et 56-32 du budget du Ministère des Affaires culturelles.

#### a) COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE

Ce compte, concernant le soutien financier de l'industrie cinématographique, se présente de la façon suivante :

*Textes constitutifs.* — Loi de finances pour 1960 (art 76) ; décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962 ; décret n° 63-322 du 19 mars 1963 ; loi de finances pour 1967 (art. 64).

*Objet.* — Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'Etat à l'industrie cinématographique. Ce soutien prend la forme soit de subventions et de garanties de recettes, soit de prêts consentis par l'intermédiaire du fonds de développement économique et social, soit encore d'avances sur recettes.

	BUDGET voté 1968.	EVALUATION pour 1969.	DIFFERENCE par rapport à 1968.
<i>A. — Evaluation des recettes.</i>			
Ligne 1. — Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques.....	121.000.000	121.000.000	»
Ligne 2. — Produit de la taxe de sortie de films .....	4.000.000	4.000.000	»
Ligne 3. — Remboursement des prêts consentis .....	1.700.000	2.000.000	+ 300.000
Ligne 4. — Remboursement des avances sur recettes.....	3.400.000	3.500.000	+ 100.000
Ligne 5. — Recettes diverses ou accidentelles .....	Mémoire.	Mémoire.	»
<b>Totaux .....</b>	<b>130.100.000</b>	<b>130.500.000</b>	<b>+ 400.000</b>
<i>B. — Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures.....</i>			
	»	»	»
<b>Total des recettes affectées.....</b>	<b>130.100.000</b>	<b>130.500.000</b>	<b>+ 400.000</b>

*Analyse des différences par rapport à 1968 :*

Ligne 3 (+ 300.000). — Evaluation conforme à l'échéancier de remboursement des prêts consentis par le Fonds.

Ligne 4 (+ 100.000). — Ajustement aux recettes prévisibles.

	1968	1969		
	Budget voté.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<i>Crédits de dépenses.</i>				
Chapitre 1 <sup>er</sup> . — Soutien de l'industrie cinématographique :				
— Subventions et garanties de recettes..	19.700.000	19.500.000	»	19.500.000
— Avances sur recettes.....	10.000.000	9.500.000	»	9.500.000
— Prêts .....	»	»	»	»
	29.700.000	29.000.000	»	29.000.000
	(1)			
Chapitre 2. — Subventions à la production de films de long métrage.....	53.300.000	53.000.000	»	53.000.000
Chapitre 3. — Subventions à l'exploitation cinématographique .....	43.000.000	44.000.000	»	44.000.000
Chapitre 4. — Frais de gestion.....	3.200.000	3.500.000	»	3.500.000
Chapitre 5. — Remboursement de la taxe de sortie de films indûment perçue (2)..	900.000	1.000.000	»	1.000.000
Chapitre 6. — Dépenses diverses ou accidentelles .....	»	»	»	»
<b>Totaux .....</b>	<b>130.100.000</b>	<b>130.500.000</b>	<b>»</b>	<b>130.500.000</b>
<b>Analyse des différences par rapport à 1968.</b>				
<i>Services votés.</i>				
Chapitre 1 <sup>er</sup> (— 700.000 F), chapitre 2 (— 300.000 F), chapitre 3 (+ 1.000.000 F), chapitre 4 (+ 300.000 F). — Ajustement aux besoins prévisibles.....		»	+ 300.000	»
Chapitre 5. — Remboursements attendus en 1969 de la taxe de sortie de films.....		»	+ 100.000	»
<b>Total net en plus.....</b>		»	<b>+ 400.000</b>	<b>»</b>
<b>Charge nette.....</b>		<b>Néant.</b>		<b>Néant.</b>

(1) Compte tenu d'un virement de 2.700.000 F effectué par décret du 9 mai 1968 au chapitre 1<sup>er</sup> par prélèvement de 1.700.000 F sur les crédits du chapitre 2 et de 1 million de francs sur ceux du chapitre 3.

(2) Crédits évaluatifs.

Ces crédits se décomposent de la manière suivante :

	CREDIT 1968	CREDIT 1969 (1)
Chapitre 1 <sup>er</sup> . — Soutien de l'industrie cinématographique :		
Films de court métrage .....	3,65	3,65
Industries techniques .....	» (2)	2,5
Presse filmée .....	3,5	3,5
Propagande et expansion (Unifrance film, Festival, Journées du cinéma, I. D. H. E. C.) .....	6,1	5,85
Avances sur recettes .....	9,45	9,5
Créations de salles .....	2	2
Garanties de prêts .....	5	2
	29,7	29
Chapitre 2. — Subventions aux films de long métrage (soutien proportionnel aux recettes des films en France) .....	53,3	53
Chapitre 3. — Subventions à l'exploitation (soutien financier proportionnel à la taxe additionnelle perçue aux guichets des salles .....	43	44

(1) La répartition des crédits du chapitre 1<sup>er</sup> est donnée à titre tout à fait indicatif. Il est en effet probable que des modifications interviendront.

(2) Aucune dotation n'a été accordée aux industries techniques (studios, laboratoire et auditorium) en 1968 du fait que le reliquat disponible sur les crédits ouverts les années précédentes était largement suffisant pour permettre l'exercice des droits ouverts aux entreprises et contribuer ainsi à leurs travaux d'équipement.

La production cinématographique française de long métrage bénéficie cette année d'un mécanisme nouveau de prêts bancaires à taux réduit destiné à aider la fabrication de films français à vocation internationale.

L'intérêt de la politique de soutien sélectif en matière de production cinématographique est confirmé par les récompenses obtenues par les films bénéficiaires.

On se bornera à rappeler ci-après les récompenses obtenues en 1967 et 1968 par certains films attributaires de soutien sélectif dans les manifestations les plus marquantes et les plus connues, tant en France qu'à l'étranger :

— *Mouchette*. — Prix de l'O. C. I. C. (Cannes 1967).

— *Un Homme et une femme*. — Oscar 1967 (Hollywood).

- *Jeu de massacre*. — Prix du meilleur scénario (Cannes 1967).
- *La Guerre est finie*. — Prix Louis-Delluc 1967.
- *Qui êtes-vous Polly-Magoo ?* — Prix Jean-Vigo 1967.
- *Les Cœurs verts*. — Prix de l'Académie du cinéma 1967.
- *Deux ou trois choses que je sais d'elle*. — Prix Marilyn-Monroë 1967.
- *Vivre pour vivre*. — Oscar 1968 (Hollywood) et Grand Prix du cinéma français 1967.
- *Le Mandat*. — Mention d'honneur (Venise 1968).
- *Playtime*. — Prix de l'Académie du cinéma 1968.

\*  
\* \*

#### b) PROJET DE LOI DE FINANCES

1. L'article 12 autorise pour 1969 la reconduction de l'exonération du droit de timbre des quittances pour les billets d'entrée dans les salles de cinéma lorsque le prix n'excède pas 10 F.

2. L'article 60 relève de 3.000 à 5.000 F le dernier palier hebdomadaire de l'impôt sur les spectacles. Il relève aussi de 1.000 à 2.000 F le montant des recettes hebdomadaires des séances principalement destinées à la jeunesse et à la famille exonérées de l'impôt sur les spectacles.

3. L'article 61 modifie le régime d'exemption de la taxe de sortie de films. Cette exonération sera accordée pendant quatre semaines à Paris et douze semaines en province pour les films destinés exclusivement à être projetés dans les cinémas d'art et d'essai. L'exonération de la taxe est accordée aux films exclusivement destinés à des séances pour enfants et dont la liste est établie par une commission instituée auprès du Centre national de la cinématographie.

#### c) BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le chapitre 43-03 relatif aux activités cinématographiques prévoit une mesure nouvelle 01.7.62 (+ 300.000 F), qui a pour but d'ajuster la dotation destinée à assurer le fonctionnement des services chargés des archives du film, à Bois-d'Arcy.

Les crédits affectés à l'I. D. H. E. C. sont inchangés. Pour ce dernier, il faut souligner qu'il est financé en grande partie grâce à cette subvention : en 1968 (et en 1969) 961.000 F, auxquels il faut ajouter des subventions du Centre national de la cinématographie (41.000 F) et de l'O. R. T. F. (400.000 F).

CHAPITRE 43-03. — Activités cinématographiques.

	1968	1969		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
	(En francs.)			
Article 1 <sup>er</sup> . — Institut des hautes études cinématographiques ...	961.500	961.500	»	961.500
Article 2. — Production cinématographique .....	200.000	200.000	»	200.000
Article 3. — Centre national de la cinématographie et archives du film.....	1.205.000	1.205.000	300.000	1.505.000
Totaux .....	2.366.500	2.366.500	300.000	2.666.500

\*  
\* \* \*

Votre Commission des Affaires culturelles estime que des options rigoureuses devront être prises dans un secteur qui connaît une crise grave.

Les états généraux du cinéma qui se sont tenus en mai et juin et les projets élaborés ont bien montré que les remèdes proposés jusqu'à présent : allégement de la fiscalité, détaxation, modernisation des équipements, n'étaient en réalité que des palliatifs. Il ne s'agit pas, par le moyen d'aides accordées au cinéma, de courir le risque de consolider des structures archaïques.

De plus en plus, le cinéma perd son caractère de moyen de diffusion de masse au profit surtout de la télévision, mais en revanche son influence culturelle est de plus en plus reconnue au profit d'un public nouveau — moins nombreux certes — à la fois plus jeune, plus exigeant et plus fidèle.

## II. — LES THEATRES NATIONAUX

Les crédits alloués aux quatre grands théâtres nationaux qui figurent au chapitre 36-24 du budget du Ministère des Affaires culturelles s'élèvent à 72.917.900 F. Ces crédits comportent 2.780.000 F de mesures nouvelles et sont répartis de la manière suivante :

### CHAPITRE 36-24. — Arts et lettres. — Théâtres nationaux.

	1968	1969		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
		(En francs.)		
Article 1 <sup>er</sup> . — Réunion des théâtres lyriques nationaux .....	36.679.070	41.299.070	+ 400.000	41.699.070
Article 2. — Comédie-Française .....	8.961.850	10.214.850	+ 160.000	10.374.850
Article 3. — Théâtre national populaire .....	4.728.170	5.355.170	+ 280.000	5.635.170
Article 4. — Théâtre de France .....	3.860.460	4.360.460	+ 170.000	4.530.460
Article 5. — Subventions aux caisses de retraites .....	7.758.350	7.758.350	»	7.758.350
Article 6. — Provision pour mesures de réorganisation .....	1.150.000	1.150.000	+ 1.170.000	2.920.000
Totaux .....	63.137.900	70.137.900	+ 2.780.000	72.917.900

Plus de la moitié de la subvention totale est absorbée par la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

L'augmentation de 7 millions de francs des mesures acquises correspond à l'extension en année pleine des mesures intervenues dans la loi de finances rectificative pour 1968.

Les mesures nouvelles font apparaître un crédit important devant servir de provision pour des mesures de réorganisation.

Toutes les subventions attribuées aux divers théâtres nationaux sont diminuées, comme le retrace le tableau suivant.

Mesures nouvelles.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
	(En francs.)					
R. T. L. N.....	5.899.150	1.817.000	2.165.920	1.984.000	1.750.000	400.000
Comédie-Française .....	1.170.350	553.500	355.000	497.000	600.000	160.000
T. N. P. ....	623.100	213.400	205.270	241.400	1.600.000	280.000
Théâtre de France .....	183.700	350.000	204.160	227.600	950.000	170.000
Subvention aux caisses de re- traites .....	2.080.700	1.023.000	369.650	450.000	300.000	»
Provision pour mesures de réor- ganisation .....	»	»	»	»	1.150.000	1.770.000
<b>Totaux .....</b>	<b>9.957.000</b>	<b>3.956.900</b>	<b>3.300.000</b>	<b>3.400.000</b>	<b>6.350.000</b>	<b>2.780.000</b>

**A. — Réunion des théâtres lyriques nationaux.**

La réorganisation de la Réunion des Théâtres lyriques nationaux est un problème qui a été évoqué depuis fort longtemps par diverses instances administratives : Cour des comptes, Inspection générale des Finances. Une commission de contrôle a été instituée par le Sénat à la fin de 1960 pour examiner la gestion administrative, financière et technique de la R. T. L. N. Cette commission avait présenté, dans les différents domaines, des suggestions concrètes, soit pour remédier à des situations qui lui avaient paru anormales, soit pour essayer d'améliorer la gestion de la R. T. L. N.

Cette exigence de rajeunissement, voire de remise en cause, de nos deux grandes scènes lyriques est tout à fait justifiée, l'organisation conçue avant guerre étant certainement à revoir.

Le législateur de 1939 avait d'ailleurs expressément souligné dans l'exposé des motifs de la loi du 14 janvier 1939 son caractère provisoire et évolutif.

Le problème posé est complexe. Il convient en effet de tenir compte, entre autres à la fois des contraintes matérielles imposées par les bâtiments mêmes du Palais Garnier et de la salle Favart qui répondent de moins en moins aux exigences des théâtres modernes, exigences amplifiées par l'évolution des techniques artistiques (rôle accru des répétitions par exemple), des conditions

d'emploi du personnel, quelque peu sclérosantes, mais sanctionnées depuis 1953 — et même antérieurement — par des accords professionnels rigides et difficiles à modifier, et de la nature juridique d'un établissement public à vocation nationale mais qui s'est progressivement limité à un rôle trop étroit de théâtre parisien.

Ces considérations fonctionnelles ne doivent pas par ailleurs faire perdre de vue le poids financier de la plus coûteuse de nos institutions culturelles ni le caractère de sa mission artistique.

La procédure employée par l'administration de tutelle a consisté en une première étape à opérer une analyse aussi exhaustive que possible de la situation administrative et financière de la Réunion (1), dans une seconde étape, au cours de l'année 1967, à multiplier les contacts et les confrontations avec le personnel et les organisations professionnelles, enfin, en 1968, à confier à Jean Vilar la mission de formuler dans un rapport de synthèse des propositions précises et détaillées visant à la fois la définition d'une politique artistique et la refonte matérielle et de l'organisation de l'établissement.

L'application des mesures proposées, dans l'hypothèse où elles seraient retenues par le Gouvernement, ne devrait avoir de premier effet qu'en 1970-1971 (2), ses pleines conséquences sur le plan artistique devant se développer sur la période 1972-1975 (3).

C'est pourquoi l'action de rénovation entreprise ne pourra être que très longue.

A l'expiration du mandat de M. Georges Auric, en procédant à la nomination d'un administrateur intérimaire, M. André Chabaud, le Gouvernement semble avoir pris une sage décision.

Il est nécessaire de souligner que les comparaisons avec d'autres salles lyriques du monde ont été trop souvent présentées à notre désavantage.

Les difficultés financières proviennent, semble-t-il non pas tant des charges excessives que d'une rentabilité insuffisante, due à la fois à la capacité réduite des salles et au faible nombre de représentations. Pour l'Opéra-Comique, les taux de fréquentation sont aussi trop faibles.

---

(1) Rapport Jarniou, 1966.

(2) Compte tenu des longs délais nécessaires aux aménagements architecturaux et fonctionnels du Palais Garnier.

(3) Reconstitution progressive, d'année en année, d'un répertoire de haut niveau international.

1. ACTIVITÉ SUR LES SCÈNES DE L'OPÉRA ET DE L'OPÉRA-COMIQUE

Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1967 au 30 septembre 1968, 186 représentations ont été données à l'Opéra, 203 à l'Opéra-Comique. L'activité a été interrompue pendant la période du 18 mai au 15 juin par suite des grèves.

Le tableau suivant permettra de prendre connaissance de la liste des ouvrages présentés au cours de la saison 1967-1968 :

OPERA

OUVRAGES	COMPOSITEURS	NOMBRE de représentations.
<i>Œuvres lyriques.</i>		
<i>Carmen</i> .....	Bizet.	31
<i>Faust</i> .....	Gounod.	21
<i>La Traviata</i> .....	Verdi.	19
<i>La Tosca</i> .....	Puccini.	17
<i>Rigoletto</i> .....	Verdi.	16
<i>Lucia di Lammermoor</i> .....	Donizetti.	5
<i>Turandot</i> (1).....	Puccini.	5
<i>Aïda</i> (1).....	Verdi.	4
<i>Tannhauser</i> .....	Wagner.	4
<i>Médée</i> (1).....	D. Milhaud.	4
<i>Le Prisonnier</i> (2).....	Dallapiccola.	4
<i>Don Carlos</i> .....	Verdi.	3
<i>Fidelio</i> .....	Beethoven.	1
<i>Œuvres chorégraphiques.</i>		
<i>Coppelia</i> .....	Delibes.	15
<i>Arcades</i> .....	Berlioz.	14
<i>Suite en Blanc</i> .....	Lalo.	11
<i>Turangalia</i> .....	Messian.	11
<i>Bacchus et Ariane</i> (2).....	Roussel.	10
<i>Zyklus</i> (2).....	Stöckhausen.	9
<i>Webern Opus 5</i> .....	Webern.	7
<i>Le Cygne</i> .....	Saint-Saëns.	7
<i>Les Quatre Tempéraments</i> .....	Hindemith.	6
<i>Daphnis et Chloé</i> .....	Ravel.	6
<i>Le Lac des Cygnes</i> .....	Tchaïkowsky.	5
<i>Etudes</i> .....	Czerni/Riisager.	4
<i>Giselle</i> .....	Adam.	3
<i>Les Mirages</i> .....	Sauguet.	3
<i>La Symphonie Concertante</i> .....	Frank Martin.	3
<i>Le Sacre du Printemps</i> .....	Strawinsky.	3
<i>Paradis Perdu</i> (2).....	Marius Constant.	3
<i>But</i> .....	Casterède.	1

(1) Reprises. — (2) Créations.

Il a été fait appel au concours d'artistes de réputation internationale : Mmes Brigit Nilsson, Léontyne Price, Felicia Weathers, Elena Cernei, Régine Crespin, MM. Boris Christoff, James King, Ticho Parly, pour des représentations exceptionnelles au Théâtre national de l'Opéra.

OPERA - COMIQUE

OUVRAGES	COMPOSITEURS	NOMBRE de représentations.
<i>Œuvres lyriques.</i>		
<i>Le Barbier de Séville</i> .....	Rossini	24
<i>Les Contes d'Hoffmann</i> .....	Offenbach	22
<i>La Bohème</i> .....	Puccini	19
<i>Les Noces de Figaro</i> .....	Mozart	18
<i>Mireille</i> .....	Gounod	20
<i>Orphée</i> .....	Gluck	16
<i>Madame Butterfly</i> .....	Puccini	12
<i>Les Pêcheurs de Perles</i> .....	Bizet	11
<i>Gianni Schicchi</i> .....	Puccini	9
<i>Lakmé</i> .....	Delibes	8
<i>Le Médium (1)</i> .....	Menotti.	5
<i>Le Téléphone (2)</i> .....	Menotti.	5
<i>Katia Kabanova (2)</i> .....	Janacek	5
<i>Il Tabarro</i> .....	Puccini	4
<i>Sœur Angélique</i> .....	Puccini	4
<i>Œuvres chorégraphiques.</i>		
<i>Casse-Noisette</i> .....	Tchaïkowsky	20
<i>Le Bal des Cadets</i> .....	Strauss	12
<i>Le Prisonnier du Caucase</i> .....	Khatchatourian	8
<i>Concerto</i> .....	Jolivet	6
<i>Les Fourmis</i> .....	Sancan	5
<i>Pro-Bach (2)</i> .....	Bach	5
<i>Le Mandarin merveilleux (2)</i> .....	Bartok	5
<i>Les Sept Péchés capitaux (2)</i> .....	Weill	5
<i>La Leçon</i> .....	Delerue	2
<i>Roméo et Juliette</i> .....	Tchaïkowsky	1
<i>Rhapsodie de Printemps</i> .....	Damase	1
<i>Pas classique</i> .....	Auber	1
<i>La Symphonie inachevée</i> .....	Schubert	1

(1) Reprise. — (2) Créations.

## 2. SITUATION FINANCIÈRE

### *Recettes des spectacles.*

Leur montant pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1967 au 30 septembre 1968 est de 6.259.810,60 F à l'Opéra, et de 1.461.770 F à l'Opéra-Comique, soit un total de 7.721.580,60 F.

La recette moyenne par représentation a été de 33.654,89 F à l'Opéra, de 7.200 F à l'Opéra-Comique.

Ces chiffres pour la précédente saison étaient de 35.524,42 F à l'Opéra, de 7.291,03 F à l'Opéra-Comique.

Le nombre de spectateurs payants venus à l'Opéra entre le 1<sup>er</sup> octobre 1967 et le 30 septembre 1968 s'élève à 276.227, soit une moyenne de 1.485 par représentation sur un maximum de 1.983 places offertes à la vente. A l'Opéra-Comique, le nombre de spectateurs a été de 151.913, soit une moyenne de 748 par représentation sur un total de 1.389 places offertes à la vente.

Au cours de la précédente saison la moyenne pour l'Opéra était de 1.600, pour l'Opéra-Comique de 766.

Le pourcentage d'occupation de la salle passe ainsi de 80,68 % à 74,88 % à l'Opéra, de 55,14 % à 53,92 % à l'Opéra-Comique.

Il y a lieu de noter que les pourcentages ci-dessus définis sont établis d'après le nombre maximum de places offertes à la vente et que, dans la pratique, un nombre important de ces places sont très souvent mauvaises et entraînent l'envoi de nombreuses lettres de récrimination lorsque, malgré la mise en garde des préposés aux guichets, des spectateurs insistent pour les acquérir. D'après les études faites au cours de ces dernières années, le nombre de places d'où l'on peut voir le spectacle dans des conditions plus ou moins satisfaisantes n'est que de 1.710 à l'Opéra, 1153 à l'Opéra-Comique.

En retenant ce critère, les pourcentages d'occupation passeraient à 86,84 % à l'Opéra, 64,90 % à l'Opéra-Comique.

Les prix des places (maximum - minimum) sont depuis le 1<sup>er</sup> mai 1967 les suivants à l'Opéra et à l'Opéra-Comique :

Maximum .....	37 F.	18 F.
Minimum .....	5 F.	3 F.

Compte tenu du prix très bas des fonds de loges de côté, des fonds de baignoire et des plus mauvaises places, la recette maximum idéale est de 44.761 F à l'Opéra, de 13.316 F à l'Opéra-Comique.

Pour le concert Arthur Rubinstein du 1<sup>er</sup> décembre 1967, le prix du fauteuil d'orchestre avait été porté à 40 F. Pour les cinq représentations de *Turandot* et les deux représentations d'*Aïda*, il était de 80 F.

### EXERCICE 1968

#### *Budget définitif.*

#### *Recettes :*

Subvention .....	38.479.070 F.
Ressources propres .....	9.041.000
	<hr/>
	47.520.070 F.

#### *Dépenses :*

Personnel technique .....	6.815.900 F.
Personnel artistique .....	22.811.600
Personnel administratif .....	1.547.600
	<hr/>
	31.175.100 F.
Charges sociales et fiscales .....	9.607.670 F.
Mise en scène .....	3.634.150
Matériel .....	2.050.750
Publicité .....	330.000
Divers .....	722.400
	<hr/>
	47.520.070 F.

Fonds de roulement au 31 décembre 1967 : 4.382.454,89 F.

## B. — Théâtres dramatiques.

Le développement sur l'ensemble du territoire d'activités théâtrales remplissant une mission culturelle et bénéficiaires d'une aide étatique a fait évoluer les fonctions des théâtres dramatiques nationaux.

### 1. LA COMÉDIE-FRANÇAISE

La préoccupation principale de la Comédie-Française, sa mission essentielle est de représenter les pièces de son répertoire c'est-à-dire que son rôle fondamental est de représenter les textes qu'elle a jusqu'alors montés et qui ont fait sa renommée. Il s'agit à l'évidence, pour l'essentiel, des classiques.

La Comédie-Française participe aussi au développement de la culture nationale en consacrant le répertoire moderne.

Elle a, en 1968, montré sa volonté de rajeunissement dans la conception du répertoire en montant *L'Otage* de Paul Claudel dans une mise en scène due à Jean-Marie Serreau. Au cours de la saison 1968-1969, *La Volupté de l'honneur* de Pirandello sera inscrite à son répertoire dans une mise en scène de M. François Chaumette.

Les événements des mois de mai et juin ont permis un effort de réflexion sur l'organisation de la Comédie-Française. Les sociétaires, les pensionnaires, le personnel artistique et technique ont profité de l'arrêt des représentations du 20 mai au 10 juin pour réfléchir ensemble aux problèmes multiples que pose le fonctionnement d'un important théâtre national. Les pouvoirs publics sont maintenant en possession du résultat de leurs travaux qui serviront aux études ultérieures.

La Comédie-Française fut l'un des premiers théâtres à rouvrir ses portes, dès le 11 juin, présentant devant un public chaleureux *Le Jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux et *Un Caprice* de Musset.

Les statistiques de la saison portent la trace de cette période difficile. Les trois semaines de fermeture ont entraîné la suppression de sept spectacles d'abonnement. En juin, la fréquentation de la salle a été très faible. La reprise modérée du tourisme en juillet a permis de retrouver une activité meilleure.

Les Comédiens-français ont donné 441 représentations dans l'année, soit 408 représentations rue de Richelieu (192 matinées et 306 soirées) et 33 au Théâtre de Paris. Il convient d'ajouter à ces chiffres les 59 représentations données à l'extérieur (contre 42 la saison dernière).

Un événement est à signaler : le premier échange officiel entre la Comédie-Française et la Troupe du Burgtheater de Vienne. Pendant quelques jours, en effet, la salle Richelieu reçut les Comédiens viennois tandis que, dans le même temps, les Comédiens français se produisaient sur la scène autrichienne. Le succès remporté de part et d'autre fut considérable.

L'analyse de l'activité de la Comédie-Française fait apparaître une forte hausse de pourcentage de comédies classiques qui viennent toujours en tête avec 230 représentations, soit 53,4 % de l'ensemble des programmes (contre 38,1 % au cours de la saison 1966-1967) et une légère augmentation du pourcentage de tragédies qui, avec 43 représentations, constituent 10 % des programmes (contre 9,7 % la saison précédente). Les auteurs contemporains atteignent 13,9 % (contre 13,5 %) avec 60 représentations ; les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle totalisent 46 représentations, soit 10,6 % de l'ensemble (contre 23,2 %) ; Marivaux, seul représentant du XVIII<sup>e</sup> siècle, atteint 7,4 % avec 32 représentations (au lieu de 13,7 %) et le théâtre étranger passe de 2,7 % à 4,4 % avec la mise au répertoire de Georges Schéhadé, auteur libanais de langue française dont les Comédiens français jouèrent *L'Emigré de Brisbane*.

Les tournées de la saison se partagent en deux groupes : d'une part, les 45 représentations données à l'étranger, que l'on pourrait qualifier de « tournées de prestige », pour propager la culture française au-delà des frontières, qu'il s'agisse de l'Autriche, la Suisse, le Danemark, la Suède, la Finlande, l'Allemagne de l'Ouest ou la Hollande ; d'autre part, les spectacles donnés sur différentes scènes de province — parmi lesquels *Le Bourgeois gentilhomme* à Grenoble, à l'occasion des Jeux olympiques — qui permirent à un public français plus étendu de voir ou revoir dans un cadre plus accessible les chefs-d'œuvre du répertoire.

Le tableau suivant rend compte de l'activité de la Comédie-Française dans le monde :

DATES	LIEUX des représentations.	PIECES	NOMBRE de repré- sentations.
Septembre ....	Palais de Chaillot.	<i>Le Bourgeois gentilhomme.</i>	1
Octobre .....	Autriche.	<i>Le Cid.</i> <i>Le Dindon.</i> <i>Poétique.</i>	9
Octobre .....	Amboise.	<i>L'Ecole des maris.</i> <i>Feu la mère de Madame.</i> <i>Poétique.</i>	2
Novembre ....	Lille.	<i>Le Bourgeois gentilhomme.</i>	1
Décembre ....	Le Havre.	<i>Le Bourgeois gentilhomme.</i>	3
Décembre ....	Palais de l'Elysée.	<i>Un caprice.</i>	1
Janvier .....	Suisse.	<i>L'Avare.</i>	7
Février .....	Grenoble.	<i>Le Bourgeois gentilhomme.</i>	2
Février .....	Marseille.	<i>Dom Juan.</i>	4
Avril/mai ....	Danemark.	<i>Dom Juan.</i>	13
	Suède.	<i>Le Jeu de l'amour et du hasard.</i>	
	Norvège.	<i>Feu la mère de Madame.</i>	
Mai .....	Finlande.	<i>Poétique.</i>	12
	Allemagne de l'Ouest.	<i>Dom Juan.</i>	
Juillet .....	Hollande.	<i>Dom Juan.</i>	4
Total .....			59

En dehors de représentations proprement dites, la Comédie-Française a participé aux activités de l'O. R. T. F.

Deux émissions régulières sont consacrées à la Comédie-Française chaque semaine : LA COMÉDIE-FRANÇAISE (mardi, 14 heures ou 12 h 14, France-Culture) et ACTUALITÉ A LA COMÉDIE-FRANÇAISE (samedi, 7 h 45, Paris-Ile-de-France).

Les Comédiens français ont en outre enregistré 28 émissions de radio durant la saison 1967-1968 :

21 émissions en studio.

7 retransmissions

Ces divers enregistrements ont permis la diffusion de 22 pièces, 5 soirées littéraires (*Les Médecins chez Molière*, par Mme Dussane ; *Pour le meilleur et pour le pire*, par Mme Dussane ; *Le Naïf et la littérature*, par P. Guth ; *Les Deux Aiglon*, par A. Castellet ; *Aimer Hugo*, par L. Jacquinot), deux émissions en hommage à Edmond Rostand pour le centenaire de sa naissance et une émission sur Alain.

En plus de celles des soirées littéraires, notons la retransmission de deux spectacles nouveaux du répertoire de la saison : *L'Emigré de Brisbane* (G. Schehadé) et *Amphitryon* (Molière).

Les pièces enregistrées en studio sont les suivantes :

*Le Ravisieur* (Duc de Lévis-Mirepoix) ;

*La Couronne de carton* (J. Sarment) ;

*Sigismund* (Courteline) ;

*Sylverie ou Les Fonds hollandais* (A. Allais et T. Bernard) ;

*Jacques ou La Soumission* (E. Ionesco) ;

*Charlotte* (O. Choumansky d'après Goethe) ;

*La Tosca* (V. Sardou) ;

*Auprès de ma blonde* (M. Achard) ;

*Azrael* (A. Jossset) ;

*L'Île des chèvres* (M. Clavel d'après Ugo Betti) ;

*Isabelle et la couronne* (M. Toesca) ;

*Le Bal du lieutenant Helt* (G. Arout) ;

*La Parole est aux vivants* (J. Cayrol) ;

*Cantique des cantiques* (J. Giraudoux) ;

*L'Homme de cendres* (A. Obey) ;

*Crispin rival de son maître* (Lesage) ;  
*Un Crime de bon ton* (M. Mithois) ;  
*Procès de famille* (D. Fabri).

Notons que *Charlotte* fut diffusée deux fois et que, au cours de l'hommage à Edmond Rostand, les Comédiens français ont interprété des extraits de plusieurs pièces de l'auteur : *La Princesse lointaine*, *La Samaritaine*, *Chantecler*, *L'Aiglon*.

Par ailleurs, certaines pièces enregistrées au cours des saisons antérieures, ont été diffusées pendant l'été :

*Les Justes* (1965), *Montserrat* (1966), *Sud* (1961), *Un Taciturne* (1966), *La Machine infernale* (1965), *Un Nommé Judas* (1966).

A la télévision ont été réalisées un certain nombre d'émissions :

— *Le Chien du Jardinier*, adaptation française de M.-G. Neveux, d'après Lope de Vega, réalisé par E. Tyborowsky. Cette émission, enregistrée pour la télévision en couleur, a été diffusée sur la deuxième chaîne le 2 mars 1968 et la seconde diffusion également sur la deuxième chaîne le 2 avril 1968.

— *La Commère*, de Marivaux, réalisée par Jean Pignol, en couleur, et diffusée sur la deuxième chaîne le samedi 10 avril 1968.

— *Le Commissaire est bon enfant*, de Courteline et Lévy, enregistrée en public au Théâtre Marigny dans le cadre de l'émission de Pierre Sabbagh « Au Théâtre ce soir » et diffusée sur la première chaîne le jeudi 5 septembre 1968.

— *Feu la Mère de Madame*, de Feydeau, enregistrée dans les mêmes conditions que la précédente et diffusée aussi le 5 septembre 1968.

— *La Volupté de l'Honneur*, de Luigi Pirandello.

Il est à noter que le taux de fréquentation est encore cette année en baisse. Il était en 1965-1966 de 71,01 %, en 1966-1967 de 67,91 %, il n'est plus pour la saison 1967-1968 que de 66,16 %.

Les tableaux suivants permettront de se faire une idée plus précise sur cette fréquentation :

Nombre de représentations payantes...	405	
Nombre de places vendues :		
— à plein tarif.....	328.472	} 383.733
— à tarif réduit et taxées.....	39 341	
Nombre de places exonérées.....	15.920	

Nombre de places disponibles :

1.432 × 405 ..... 579.960  
 Pourcentage ..... 66,16

**Taux de fréquentation pour les créations et reprises.**

	NOMBRE de représentations payantes.	PLACES vendues à plein tarif.	TARIF réduit taxes exonérées.	TOTAL	NOMBRE de places disponibles.	POURCENTAGE
<i>Cyrano de Bergerac</i> ....	27	31.316	1.155	32.471	38.664	83,98
<i>Amphitryon</i> .....	27	29.262	1.759	31.021	38.664	80,23
<i>Damino</i> .....	32	31.693	3.628	35.321	45.824	77,08
<i>L'Etourdi</i> .....	22	18.077	3.771	21.848	31.504	69,35
<i>Le Médecin malgré lui</i> ..						
<i>Le Joueur</i> .....	31	22.196	4.801	26.997	44.392	60,81
<i>L'Emigré de Brisbane</i> ..	18	11.693	3.644	15.337	25.740	59,58
<i>L'Otage</i> .....	27	14.413	6.636	21.049	38.664	54,44
<i>Andromaque</i> .....	7	3.211	2.118	5.329	10.024	53,16

NOTA. — Ces chiffres ne tiennent pas compte des trois représentations du *Joueur* données au Théâtre de Paris.

Du point de vue financier, la subvention passe de 8.961.850 F en 1968 à 10.374.850 F pour 1969.

Les recettes de la saison 1967-1968 se résument de la façon suivante :

Recette brute réalisée..... 3.873.515,50 F.  
 Recette maxima réalisable..... 6.011.810,40 F.  
 Pourcentage ..... 64,43 %

L'éventualité de la création d'une deuxième salle n'est pas abandonnée, mais le manque de crédits en rend la réalisation problématique.

## 2. LE THÉÂTRE DE FRANCE

L'avenir du Théâtre de France suscite des inquiétudes après les événements des mois de mai et de juin et l'absence de direction.

L'inquiétude de votre rapporteur est d'autant plus grande que le Théâtre de France assure l'organisation du Théâtre des Nations.

Un nouveau statut concernant le Théâtre de France a été publié par décret le 21 octobre 1968.

Trois préoccupations essentielles ont présidé à l'élaboration de ce texte, de même qu'à celui de la même date qui concerne le Théâtre National Populaire :

- assurer la continuité de ces théâtres en leur donnant une existence propre indépendante de leur animateur, en leur donnant une personnalité morale ;
- leur conserver leur vocation propre et leur dynamisme ;
- maintenir intégralement les pouvoirs que l'Etat exerçait antérieurement en matière de tutelle.

Pour parvenir à ces objectifs, la formule juridique retenue est celle de l'établissement public à caractère industriel et commercial.

Cette formule permet :

- de leur donner une continuité juridique qui fait disparaître les inconvénients actuels (fonds de réserve, régime des amortissements, situation précaire du personnel) ;
- de répondre aux exigences de souplesse de gestion des services ;
- d'adapter, sans contrainte, la structure interne de chaque théâtre à sa vocation propre.

Les nouveaux statuts devraient préserver l'indépendance et le dynamisme du directeur de chacun des théâtres par deux groupes de dispositions :

- courte durée du mandat (trois ans) mais pouvoirs étendus. La commission consultative (prévue à l'article 10), loin de le gêner dans son action, constitue par sa composition tripartite (Etat, personnel, usagers) un organisme qui lui garantit un concours de caractère positif. Le directeur est par ailleurs à l'abri d'une révocation pour des motifs de simple convenance (cf. art. 6) ;
- intéressement aux résultats de sa gestion pour éviter toute sclérose.

L'Etat, pour sa part, trouve aussi de sérieuses garanties.

Les pouvoirs des autorités de tutelle n'ont pas été réduits par rapport aux cahiers des charges antérieurs. De même le contrôle financier s'effectue dans des conditions identiques à celles qui existaient présentement sous le régime de la concession.

Enfin la courte durée du mandat du directeur constituera une sécurité supplémentaire pour l'Etat.

Le sort du personnel et de la direction du Théâtre de France est directement lié au nouveau statut de ce théâtre en cours d'intervention.

L'avenir artistique du Théâtre de France est lui-même lié à une reconsidération d'ensemble de l'utilisation des scènes nationales.

Cependant, la vocation du lieu de création qui est celle de ce théâtre depuis plusieurs années semble pouvoir être maintenue compte tenu des adaptations structurelles résultant d'une liaison plus développée avec les autres salles et avec des organes de recherche et d'essai tel que le Théâtre des Nations.

### ACTIVITÉS DU THÉÂTRE DE FRANCE

Les tableaux suivants rendent compte des activités du Théâtre de France. Il faut noter pour ce théâtre comme pour la Comédie-Française une diminution continue de la fréquentation.

Le coefficient d'occupation est passé pour la grande salle de 76,6 % en 1964-1965, à 70 % en 1965-1966, à 67,5 % en 1966-1967 et à 61,46 % en 1967-1968.

#### ODEON - THEATRE DE FRANCE

Nombre de spectateurs.

Saison 1967-1968.

	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	TOTAL	TARIF NORMAL	ASSOCIATIONS		ABONNEMENTS	TAXES	TOTAL	MOYENNE par représentation (grande salle + petite salle).	MOYENNE pour occupation.
Septembre ....	9	»	9	5.119	192	227	69	173	5.780	642	53
Octobre .....	24	»	24	13.808	2.253	1.069	1.029	433	18.592	775	65
Novembre ....	27	»	27	15.137	2.634	1.168	1.827	523	21.289	788	66
Décembre ....	34	»	34	17.032	1.761	1.386	901	625	21.705	638	53
Janvier .....	26	»	26	14.117	3.096	1.536	492	572	19.813	762	63
Février .....	26	»	26	15.282	2.683	2.458	689	522	21.634	832	69
Mars .....	29	2	31	16.809	2.259	1.560	1.120	643	22.391	746	62
Avril .....	11	2	13	6.761	633	819	434	279	8.926	686	57
Total ....	186	4	190	104.065	15.511	10.223	6.561	3.770	140.130	744	62
Générales ....	4	»	»	4.800	»	»	»	»	4.800	»	»
Total ....	190	»	194	108.865	»	»	»	»	144.930	746	62,16

**THEATRE DE FRANCE**

*Mouvement de la salle (total des spectateurs par spectacle).*

Saison 1967-1968.

	NOMBRE de représentations.	TARIF normal.	TARIF Associations.	TARIF Etudiants.	ABONNEMENTS	TAXES	TOTAL	MOYENNE des spectateurs par représentation.	COEFFICIENT d'occupation. (En pourcentage.)
<b>GRANDE SALLE</b>									
<i>La Tentation de Saint Antoine</i> .....	35	25.926	2.064	1.718	»	672	30.380	868	72,33
<i>Medea</i> .....	20	7.887	913	1.659	1.457	400	12.316	616	51,31
<i>Délicate Balance</i> .....	48	25.214	5.079	1.532	1.447	938	34.210	713	59,39
<i>Le Jeu des rois</i> .....	32	11.713	2.499	1.452	1.405	634	17.703	554	47,10
<i>Tête d'or</i> .....	38	28.026	3.856	3.102	1.338	793	37.115	977	81,39
<i>Le Triomphe de la sensibilité</i> .....	13	3.762	1.014	402	914	264	6.356	430	35,80
	186	102.528	15.425	9.865	6.561	3.701	138.080	740	61,65
			25.290						
<b>PETITE SALLE</b>									
<i>Oh! Les Beaux Jours</i> .....	4	1.537	86	358	»	69	2.050	512	85,41
			444						
<b>Total général</b> .....	190	104.065	15.511	10.223	6.561	3.770	140.130	737	62
			25.734						

La subvention concernant ce théâtre passera de 3.860.460 F en 1968 à 4.530.460 F en 1969.

Les recettes s'établissent de la façon suivante :

Recettes brutes..... 1.696.926 F.  
Budget ..... 6.160.460 F.

**3. LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE**

Un nouveau statut a été publié le 21 octobre dernier. Nous avons déjà analysé la portée de ce texte en examinant le statut du Théâtre de France.

Le T. N. P. est avant tout une expérience du public : public nombreux, nouveau, vivant, éclectique. A bien des égards le T. N. P. fait figure de théâtre exemplaire.

Des problèmes existent cependant quant au choix du répertoire, en raison surtout de la dimension de la salle et du plateau.

Activités du Théâtre National Populaire pendant la saison 1967-1968 :

a) *Théâtre.*

Le Théâtre National Populaire a joué cinq mois consécutifs à Paris, dans sa grande salle, où il a repris une œuvre inscrite précédemment à son répertoire et créé trois spectacles.

Il a joué pendant la même période dans sa petite salle (salle Gémier), où il a créé trois spectacles.

Le T. N. P. a dû interrompre ses représentations le 20 mai 1968, par suite de la grève de l'ensemble de son personnel. Il n'a pu les reprendre dans le courant du mois de juin.

**GRANDE SALLE**

(8 novembre 1967 - 18 mai 1968.)

- 18 représentations de *Maître Puntila* (18 représentations populaires).
- 45 représentations de *La Mère* (41 représentations populaires et 4 matinées étudiantes).
- 37 représentations de *La Baye* (37 représentations populaires).
- 17 représentations de *Roméo et Juliette* (15 représentations populaires et 2 matinées étudiantes).
- 7 représentations de ballet, *Le Ballet du xx<sup>e</sup> siècle* (Maurice Béjart).

Tarifs des places.

Représentation populaire : 4,50 F, 7 F et 9,50 F.

Matinées étudiantes : 2,50 F, 3,75 F et 5 F.

Projections : 4 F.

Concerts : 5 F et 10 F.

Ballets : 7 F, 11 F et 13 F.

Abonnements aux trois créations (réservés aux membres des Associations Populaires et aux lecteurs de BREF) : 12 F (balcon) et 17,25 F (orchestre).

#### Fréquentation.

271.713 spectateurs ont assisté à 136 manifestations.

235.170 spectateurs ont assisté à 117 représentations dramatiques, soit une moyenne de 2.010 spectateurs par représentation.

#### SALLE GEMIER

(15 novembre 1967 - 11 mai 1968.)

- 25 représentations de *Monsieur Fugue* (25 représentations populaires).
- 53 représentations de *Chêne et lapins Angora* (53 représentations populaires).
- 14 représentations de *Les Soldats* (14 représentations populaires).

Prix unique des places : Théâtre : 9 F ; Musique : 10 F.

#### Fréquentation.

41.393 spectateurs ont assisté à 100 manifestations.

37.516 spectateurs ont assisté à 92 représentations dramatiques, soit une moyenne de 408 spectateurs par représentation.

#### b) *La musique au Théâtre national populaire.*

#### GRANDE SALLE

Troisième saison de musique au T. N. P., au cours de laquelle ont été donnés, dans la grande salle, six concerts sur le thème « La musique actuelle et ses racines ».

La musique contemporaine n'est pas une manifestation coupée du passé ; elle est le développement logique et inévitable des grands courants musicaux de notre civilisation. Elle plonge ses racines dans l'histoire des hommes, elle doit être jouée pour le public actuel le plus vaste.

Ces concerts ont été donnés avec la participation de l'orchestre philharmonique de l'O. R. T. F. :

- 11 décembre 1967. — Musiciens engagés.
- 22 janvier 1968. — Aspects de la musique française.
- 12 février 1968. — Debussy et son rayonnement.
- 26 février 1968. — Classicisme et structures nouvelles.
- 1<sup>er</sup> avril 1968. — Wagner et l'école de Vienne.
- 20 mai 1968. — Musiciens engagés (annulé pour cause de grève).

Prix des places : 5 F et 10 F.

5.958 auditeurs ont assisté à 5 concerts, soit une moyenne de 1.191 auditeurs par concert.

#### SALLE GEMIER

La nouvelle salle du T. N. P., la salle Gémier, s'est révélée comme l'une des toutes premières de Paris pour l'écoute de la musique ; elle se prête aussi bien à la musique de chambre qu'aux formes orchestrales actuelles.

Le T. N. P. y a reçu l'ensemble « Musique vivante » (fondé par Diego Masson) connu par la qualité de son répertoire et de ses interprétations de musique contemporaine ; il a donné une série de 3 concerts *doublés*. Plusieurs *premières auditions* étaient inscrites aux programmes, dont l'œuvre de Luciano Berio, *Laborintus*, qui a remporté un chaleureux succès.

3.023 auditeurs ont assisté à 6 concerts, soit une moyenne de 503 auditeurs par concert.

Pour la première fois, des concerts de jazz ont également été donnés dans la salle Gémier ; ils étaient organisés par Daniel Humair.

854 auditeurs ont assisté à ces 2 concerts, soit une moyenne de 427 auditeurs par concert.

#### c) *Le cinéma au T. N. P. pendant la saison 1967-1968.*

Quatrième saison de cinéma au T. N. P., au cours de laquelle ont été projetés huit films, dont quatre inédits et deux dans leur période de première exclusivité.

La présentation de *films* inédits correspond à la tâche générale de recherche et de diffusion des œuvres de qualité qui incombe au T. N. P. : commentés et projetés d'abord devant notre public, ces films font ensuite leur véritable carrière dans les salles d'art et d'essai et dans celles réunies sous le sigle du cinéma national populaire.

Public et professionnels s'accordent maintenant pour applaudir à cette initiative de promotion du cinéma de réflexion.

- 18 décembre 1967. — *L'une et l'Autre*, de René Allio.
- 15 janvier 1968. — *La Marseillaise*, de Jean Renoir.
- 29 janvier 1968. — *Jours Glacés* (inédit), d'André Kovacs.
- 19 février 1968. — *Vive la République* (inédit), de Karel Kachyna.
- 10 mars 1968. — *Ukamau* (inédit), de Jorge Sanjines.
- 29 mars 1968. — *Dutchmann* (inédit), d'Anthony Harvey.
- 22 avril 1968. — *La Solitude du Coureur de Fond*, de Tony Richardson.
- 27 mai 1968. — *Les Fusils*, de Ruy Guerra (annulé pour cause de grève).

Le prix des places est de 4 F.

12.813 spectateurs ont assisté à sept projections, soit une moyenne de 1.830 spectateurs par projection.

d) *Le Théâtre National Populaire et les collectivités pendant la saison 1967-1968.*

Le Théâtre National Populaire poursuit son effort de collaboration avec les collectivités : comités d'entreprise, maisons de jeunes, groupements étudiants, associations culturelles, etc.

Il diffuse parmi elles une documentation nombreuse, il organise avec elles et la participation d'auteurs, de comédiens, de metteurs en scène des *causeries-débats* aux cours desquelles sont présentés ou discutés les spectacles et la politique générale du T. N. P.

Pendant la saison 1967-1968, 31 causeries-débats ont été organisées.

De cette façon 230 collectivités nouvelles ont été informées et ont pris part à nos spectacles.

Toute collectivité pouvait souscrire des abonnements (par groupe de quinze minimum) aux trois nouveaux spectacles de la saison. Les prix étaient : 17, 25 F (orchestre) et 12 F (balcon).

47.801 abonnements ont été souscrits par les collectivités.

Les lecteurs de *Bref*, journal du T. N. P., peuvent souscrire également des abonnements-spectacles, aux mêmes prix.

10.002 abonnements ont été souscrits par les lecteurs de *Bref*, soit au total, 57.803 abonnements dramatiques souscrits et représentant 173.409 places.

\*

\* \*

Votre commission a approuvé les crédits alloués aux théâtres nationaux dramatiques et lyriques, ainsi qu'au cinéma et, sous réserve des observations faites, a donné un avis favorable au budget qui les concerne.

## ANNEXE I

### LE CINEMA FRANÇAIS EN 1967

#### I. — Activité de la production française.

##### A. — L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

##### 1° NOMBRE DE FILMS PRODUITS

Longs et courts métrages production 1952-1967.

(Selon la date de l'agrément définitif.)

ANNEES	FILMS DE LONG METRAGE				COURTS métrages commerciaux exclusivement.
	Intégrallement français.	Films de coproduction.		Total.	
		Major. franç.	Major. étr.		
1957 .....	81	34	27	142	299
1958 .....	75	24	27	126	297
1959 .....	68	35	30 + 6	133 + 6	244
1960 .....	79	40	39	158	352
1961 .....	69	39	59 + 11	167 + 11	377
1962 .....	43 + 2	37	45 + 23	125 + 25	369
1963 .....	36 + 1	50	55 + 19	141 + 20	272
1964 .....	45	50	53 + 13	148 + 13	346
1965 .....	34	56	52 + 9	142 + 9	282
1966 .....	45	50	35	130	265
1967 .....	47	40	33	120	281

A noter que viennent parfois s'ajouter à l'exercice annuel un certain nombre de films agréés l'année suivante et dont il n'est pas possible de tenir compte dans les statistiques diffusées en leur temps, c'est pourquoi ces films figurent en addition.

En 1967 on constate une réduction du nombre des films produits (maintien du nombre de films purement français mais diminution du nombre des films de coproduction).

On peut considérer que les films de coproduction à majorité française sont en fait des films français à cofinancement franco-étranger. Il en résulte que la production réelle des films français pour les dernières années s'établit ainsi :

**Films français et coproductions à majorité française.**

1957 .....	81	+ 34 =	115
1958 .....	75	+ 24 =	99
1959 .....	68	+ 35 =	103
1960 .....	79	+ 40 =	119
1961 .....	69	+ 39 =	108
1962 .....	43	+ 2 + 37 =	80 + 2
1963 .....	36	+ 1 + 50 =	86 + 1
1964 .....	45	+ 50 =	95
1965 .....	34	+ 56 =	90
1966 .....	45	+ 50 =	95
1967 .....	47	+ 40 =	87

**2° QUALITE DES FILMS PRODUITS**

De nombreuses récompenses sont venues, comme chaque année, honorer les films français présentés dans les diverses manifestations internationales. On notera plus particulièrement :

— **Cannes** : Prix du meilleur scénario au film *Jeu de massacre* et hommage à Robert Bresson (également prix de l'O. C. I. C. au film *Mouchette*).

— **Berlin** : Prix spécial du jury et de la ville de Berlin au film *La Collectionneuse*.

Ours d'argent (prix de la meilleure interprétation masculine) à Michel Simon pour le film *Le Vieil Homme et l'Enfant*.

— **San Sebastian** : Prix de la meilleure interprétation masculine à Maurice Ronet pour le film *Le Scandale*.

— **Venise** : Prix de l'Office catholique du cinéma au film *O Salto*.

Lion d'or au film *Belle de jour* (également prix Francesco Pasinetti et prix « Unicrit »).

Prix spécial du jury au film *La Chinoise*.

Sélection à laquelle il convient, bien entendu, d'ajouter de nombreuses autres distinctions dans les manifestations consacrées au court métrage à Cortina d'Ampezzo, Beyrouth, Belgrade, La Plata, Oberhausen, Ottawa et Galgary, Buenos Aires, Milan, Valladolid, Montevideo, Montréal, Philadelphie, Sydney, Melbourne, New York, Berlin, Caracas, Cracovie, Venise, Bordighera, Edimbourg, Cork, Gijon, Novi Sad, Trente, Bilbao, Barcelone, Téhéran, San Francisco, Acapulco, Cambridge, Mannheim et Tours.

## B. — LES INVESTISSEMENTS DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE

### 1° IMPORTANCE DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS

Depuis 1957 l'évolution des investissements français dans la production ou la coproduction avec l'étranger est la suivante :

#### Investissements français dans la production long métrage.

ANNEES	FILMS intégralement français.	FILMS de coproduction.	TOTAL
1957 .....	70 »	54 »	124 »
1958 .....	71 »	48 »	119 »
1959 .....	62,61	68,56	131,17
1960 .....	79,70	89,92	169,52
1961 .....	94,85	138,02	232,87
1962 .....	41,18	117,89	159,07
1963 .....	39,21	134,37	173,58
1964 .....	61,11	108,28	169,39
1965 .....	84,85	123,10	207,95
1966 .....	89,61	149,89	239,50
1967 .....	65,85	137,44	203,29

### 2° INVESTISSEMENT DU CONCOURS ET SOUTIEN FINANCIER DANS LES FILMS DE LONG METRAGE

La progression du montant global annuel des investissements « aide au cinéma » (concours et soutien financier) s'établit ainsi :

Il est précisé que le tableau ci-dessous correspond à une situation annuelle de trésorerie et que ces versements concernent en partie des films de l'exercice précédent.

#### Concours financier de l'Etat dans la production L. M. (En millions de francs.)

1957 .....	31,30
1958 .....	36 »
1959 .....	33,95
1960 .....	37,57(1)
1961 .....	48,33 (2)
1962 .....	39,64 (3)
1963 .....	35,26
1964 .....	43,75
1965 .....	43,67
1966 .....	49,66
1967 .....	54,02

(1) Dont 23,73 au titre du F. D. I. C. et 14,84 au titre du soutien financier.

(2) Dont 11,90 au titre du F. D. I. C. et 36,04 au titre du soutien financier.

(3) Dont 0,071 au titre du F. D. I. C. et 39,59 au titre du soutien financier.

### 3° INTERVENTION DES ADMINISTRATIONS DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE

Le coût global de la production des courts sujets français est intégralement couvert par des crédits français. Il est difficile d'évaluer la part des investissements de capitaux à fonds perdus (mécénat, subventions, interventions publicitaires), dans cette production (commerciale et non commerciale).

Tout au plus peut-on préciser le montant de la participation financière provenant des administrations publiques.

#### Participation dans la production C. M. et L. M. (En millions de francs.)

1961 .....	6,195
1962 .....	9,628
1963 .....	8,809
1964 .....	9,599
1965 .....	11,500
1966 .....	12,841
1967 .....	18 >

En outre, l'Etat acquiert des droits d'exploitation non commerciale sur des films ; ces achats s'établissent à :

#### Acquisition de droits d'exploitation non commerciale. (En millions de francs.)

1961 .....	0,473
1962 .....	0,533
1963 .....	1,294
1964 .....	1,724
1965 .....	1,285
1966 .....	1,900
1967 .....	2,900

A cette participation de l'Etat à la production et à cette acquisition de droits d'exploitation non commerciale s'ajoutent, bien entendu, de la part des administrations, des dépenses importantes au titre du matériel de tirage et des copies (plus de 18 millions de francs en 1967).

### C. — LE COUT DE LA PRODUCTION DES FILMS

#### 1° FILMS DE LONG METRAGE

Le volume du coût global de la production des films français doit être nettement distingué du volume global des investissements français dans ces films, en raison de la coproduction des films avec l'étranger, et donc de l'intervention des capitaux étrangers.

Coût de la production française et volume des investissements français s'établissent ainsi :

**Production L. M., coût et investissement français.**  
(En millions de francs.)

ANNEES	COUT GLOBAL de la production.	MONTANT TOTAL des investissements français.
1957 .....	164,20	124,00
1958 .....	176,60	119,00
1959 .....	198,00	131,20
1960 .....	273,80	169,52
1961 .....	390,39	232,87
1962 .....	296,38	159,07
1963 .....	315,70	173,58
1964 .....	298,91	169,39
1965 .....	337,14	207,95
1966 .....	385,93	239,50
1967 .....	341,24	203,29

a) *Différenciation des coûts de production :*

Le coût de production des films intégralement français est très sensiblement inférieur au coût de production des films de coproduction avec l'étranger.

**Production L. M. — Nombre de films et coûts.**  
(En millions de francs.)

ANNEES	FILMS intégralement français.		FILMS de coproduction.	
	Nombre.	Coût global.	Nombre.	Coût global.
1957 .....	81	70,30	61	93,90
1958 .....	75	71,45	51	105,20
1959 .....	68	62,60	65	135,40
1960 .....	79	79,70	79	194,10
1961 .....	69	94,85	98	295,54
1962 .....	43	41,18	82	255,20
1963 .....	36	39,21	105	276,49
1964 .....	45	61,11	103	237,80
1965 .....	34	84,85	108	252,29
1966 .....	45	89,61	85	296,32
1967 .....	47	65,85	73	275,39

En fait, le coût moyen des films français s'établit ainsi :

**Production L. M. — Coûts moyens.**

(En millions de francs.)

ANNEES	COUT MOYEN des films intégralement français.	COUT MOYEN des films de coproduction.	COUT MOYEN général.
1957 .....	0,86 ..	1,54	1,15
1958 .....	0,95	2,06	1,40
1959 .....	0,92 ..	2,08	1,49
1960 .....	1,01 ..	2,45	1,73
1961 .....	1,37 ..	3,02	2,34
1962 .....	0,96	3,11	2,37
1963 .....	1,08 ..	2,53	2,17
1964 .....	1,36 ..	2,31	2,02
1965 .....	1,42 (1)	2,33	2,12 (1)
1966 .....	1,99	3,48	2,97
1967 .....	1,40	3,77	2,84

(1) Coût moyen établi sans tenir compte d'un film de devis exceptionnel.

D'une manière générale, il convient de noter que ces chiffres ne peuvent tenir compte des dépassements de devis qui affectent certaines productions.

b) Nombre de films selon l'importance du devis.

**Répartition des films selon l'importance du devis.**

(En millions de francs.)

BUDGETS	1967			1966		
	TOTAL	FILMS intégra- lement français.	Coproduc- tion.	TOTAL	FILMS intégra- lement français.	Coproduc- tion.
Moins de :						
0,60 .....	8	8	»	7	6	1
0,60 à 1.....	15	14	1	13	10	3
1 à 2.....	34	12	22	34	15	19
2 à 3.....	28	10	18	33	8	25
Au-dessus de 3...	35	3	32	43	6	37

c) *Importance des principaux postes du devis :*

En moyenne, la structure du devis des films français et à majorité française est la suivante :

**Répartition comparée en pourcentage des postes du devis de 1963 à 1967.**

POSTES DU DEVIS	1964	1965	1966	1967
Sujet .....	8,38	7,77	7,59	8,75
Techniciens .....	16,88	15,88	13,30	15,44
Interprétation .....	18,13	18,21	20,92	19,09
Studios .....	9,42	11,61	9,50	8,73
Pellicule, laboratoires.....	6,97	6,34	6,90	7,96
Assurances et charges sociales...	10,45	10,52	10,65	9,78
Extérieurs .....	15,21	15,13	17,93	18,61
Divers .....	13,56	14,54	11,21	11,64

**2° COURTS SUJETS**

Le coût global de 1967 de la production des films de court métrage commerciaux (administrativement contrôlée) est estimé d'après les devis déposés à 22,549 millions de francs.

Le coût moyen de la production des films de court métrage s'établit donc pour 1967 à environ 0,080 million de francs.

Précisons qu'il s'agit ici des films autorisés et que parmi ces films, certains peuvent ne pas avoir été jusqu'à présent effectivement réalisés.

**D. — ACTIVITE DES STUDIOS**

Si l'on considère le nombre de *journées plateaux* (nombre de plateaux que multiplie le nombre de jours ouvrables) offert à la production française, soit 9.993, on obtient la décomposition suivante :

- journées d'immobilisation (montage et démontage des décors).....
  - journées de tournage.....
  - journées libres.....
- } 6.000  
} 3.993

soit un coefficient d'occupation de 60,042.

L'occupation se décompose comme suit :

- 6.000 journées plateaux..... = 60,042 %
- films français ou coproduction : 2.638 journées..... = 26,398 %
- films étrangers : 814 journées..... = 8,146 %
- télévision { O. R. T. F. : 575 journées..... = 5,754 %
- { Autres télévisions : 1.074 journées..... = 10,748 %
- divers : 899 journées..... = 8,996 %

On notera une diminution sensible du nombre des journées plateaux relatives aux films français : 2.638 en 1967 au lieu de 4.734 en 1966.

N. B. — En ce qui concerne l'utilisation des studios par la Télévision, la rubrique O. R. T. F. désigne les plateaux prix en location par la Télévision française. Les autres télévisions sont les sociétés de fabrication de programmes de télévision (éventuellement coproduisant avec l'O. R. T. F.).

La catégorie « Divers » comprend la réalisation de films non commerciaux, de films de court métrage commerciaux de fiction nécessitant l'établissement de décors, de films de publicité d'entracte produits par des sociétés autres que celles disposant de studios spécialisés.

### E. — LES FILMS. — LEUR TECHNIQUE, LEURS AUTEURS

#### 1° FORMES ET COULEURS

En 1967, 116 films sur 120 ont été produits en couleurs. Au cours de cette même année, 33 films (en couleurs) ont été tournés avec les procédés d'anamorphose ou autres techniques de format large.

L'évolution du recours en France à la couleur et au format large s'établit ainsi :

#### Production L. M. — Aspects techniques.

ANNEES	NOIR ET BLANC		COULEURS		TOTAL des films.	RECAPITULATION	
	Format normal.	Format large.	Format normal.	Format large.		Couleur.	Format large.
1957 .....	86	11	19	26	142	45	37
1958 .....	83	6	19	18	126	37	24
1959 .....	87	5	19	22	133	41	25
1960 .....	117	10	11	19	158	30	30
1961 .....	96	17	11	43	167	54	60
1962 .....	78	12	11	24	125	35	36
1963 .....	80	20	17	24	141	41	44
1964 .....	85	11	10	42	148	52	53
1965 .....	65	5	19	53	142	72	58
1966 .....	25	1	31	73	130	104	74
1967 .....	4	>	83	33	120	116	33

#### L. M. — Procédés utilisés en 1967.

PELLICULE COULEURS		ANAMORPHOSE	
Eastmancolor .....	116	A la prise de vue ou en laboratoire : 33.	
(A la prise de vue.)		Cinemascope .....	7
		Panavision .....	3
		Franscope .....	10
		Techniscope .....	12
		Dyaliscope .....	1

## 2° PRODUCTEURS DES FILMS

### Nombre de sociétés de production.

AU 31 DECEMBRE	LONG METRAGE	COURT METRAGE
1957 .....	440	742
1958 .....	463	779
1959 .....	495	822
1960 .....	558	883
1961 .....	617	960
1962 .....	660	1.020
1963 .....	679	1.067
1964 .....	698	1.096
1965 .....	683	1.087
1966 .....	624	1.006
1967 .....	228	757

Au 31 décembre 1967, le nombre des sociétés de production autorisées s'élève, pour la production des films à long métrage, à 228 et, pour la production des films de court métrage, à 757.

Les dispositions de la Décision réglementaire n° 12 *series* du 10 juillet 1964 concernant le capital minimal exigé des sociétés de production ont entraîné une nette déflation du nombre de ces sociétés.

Le nombre des sociétés de production de films de long métrage en règle (selon les dispositions de la D. R. n° 12 *series* du 10 juillet 1964) au 31 décembre 1967 et de 228 (contre 624 l'année précédente) ; pour le long métrage, on notera que durant l'année 1967, outre 25 créations, une cessation d'activité et trois faillites, 417 autorisations n'ont pas été renouvelées, précisons que les 228 sociétés en règle se décomposent en 215 producteurs de plein exercice et 13 coproducteurs (art. 2 de la D. R. n° 12 *series* du 10 juillet 1964).

En ce qui concerne les sociétés de court métrage, leur nombre tombe lui aussi pour les mêmes motifs de 1.006 à 757 (58 créations, 17 cessations d'activité, 5 faillites), avec 285 autorisations non renouvelées.

## 3° ACTIVITE DES SOCIETES

Pour le long métrage, le nombre des sociétés de production actives (c'est-à-dire ayant effectivement participé à la production de long métrage) ne s'est élevé, pour 1967, qu'à 109.

Il est intéressant de noter l'évolution du nombre des producteurs actifs (long métrage).

**Long métrage. — Producteurs actifs.**

ANNEES	PRODUCTEURS actifs.
1957 .....	176
1958 .....	170
1959 .....	165
1960 .....	177
1961 .....	198
1962 .....	122
1963 .....	138
1964 .....	133
1965 .....	127
1966 .....	116
1967 .....	109

La répartition des films entre les producteurs de long métrage s'établit ainsi :

**Répartition des producteurs selon le nombre de films produits en 1967.**

NOMBRE DE PRODUCTEURS actifs.	NOMBRE DE FILMS produits par ces producteurs.
68	1 film.
25	2 »
7	3 »
1	4 »
1	5 »
5	6 »
1	7 »
1	13 »
— 109	

En ce qui concerne les courts métrages, le nombre de producteurs actifs en 1967 est de 173.

**4° REALISATEURS DE FILMS**

Le nombre des réalisateurs titulaires de la carte d'identité professionnelle ou d'une autorisation exceptionnelle est, au 31 décembre 1967, de 637.

Le nombre des réalisateurs ayant effectivement participé à la création des films français dans le courant de l'année 1967 s'élève à 84 (75 ayant participé à la réalisation de 1 film, 8 à la réalisation de 2, 1 à la réalisation de 4 films).

De 1952 à 1967, l'évolution du nombre des réalisateurs actifs s'établit ainsi :

**Réalisateurs actifs.**

1957 .....	93
1958 .....	80
1959 .....	90
1960 .....	110
1961 .....	104
1962 .....	84
1963 .....	81
1964 .....	93
1965 .....	74
1966 .....	87
1967 .....	84

Un important « brassage » s'étant effectué parmi ces réalisateurs au bénéfice de nouveaux venus.

## II. — Activité de la distribution cinématographique en France en 1966.

*Ce bilan de l'activité Distribution porte sur 1966  
et est limité aux entreprises standard et aux films de long métrage.*

On dénombre 129 entreprises de distribution de films cinématographiques pour lesquelles des résultats tirés de l'information de l'exploitation mécanographique des bordereaux hebdomadaires des résultats d'exploitation fournis par les théâtres cinématographiques de format standard en France ont été enregistrés, sur un total de 190 entreprises titulaires de l'autorisation d'exercice de la profession au 31 décembre 1966.

32 exercent cette activité sur l'ensemble des régions cinématographiques que comprend la France métropolitaine, dont 22 essentiellement dans le secteur des salles dites « Art et Essai », tandis que 7 entreprises ne rayonnent que sur plusieurs régions et que l'activité des 90 autres est limitée à une seule région cinématographique.

### 1° CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES

129 distributeurs réalisent une recette (part producteur-distributeur) de 249 millions de francs.

Ce total se décompose comme suit:

1. *Distributeurs américains et anglais :*

9 sociétés américaines ou anglaises représentent. 108.000.000

2. *Distributeurs français :*

Il existe 3 sociétés françaises à rayonnement national, 9 autres sociétés françaises importantes mais qui n'exercent leur activité que dans la région parisienne et les régions limitrophes, distribuent leurs films dans les autres régions par l'intermédiaire de 17 distributeurs régionaux qui ont, avec les 9 sociétés ci-dessus, des liens commerciaux étroits et permanents. Ces « Groupes » réalisent une concentration de fait sinon de droit. Le chiffre d'affaires total des 3 sociétés françaises à rayonnement national et des 9 groupes est de ..... 103.000.000

Au total, 21 sociétés ou groupements de sociétés ont réalisé 85 % de la recette globale (producteur-distributeur), soit ..... 211.000.000

3. 22 distributeurs spécialisés dans la diffusion des films « Art et Essai » ont réalisé une recette de..... 6.000.000 6.000.000

4. Enfin 69 distributeurs *indépendants* ont réalisé..... 32.000.000 32.000.000

---

249.000.000

## 2° CAPITAL SOCIAL ET FORME DE CES ENTREPRISES

Sur 129 entreprises, dont 124 sont en sociétés, 41 ont un capital social supérieur à 200.000 F, 68 un capital compris entre 200.001 F et 20.000 F, et 15 un capital inférieur à cette dernière somme.

Qu'elles soient françaises (109) ou étrangères (15) ces 124 sociétés adoptent les formes traditionnelles :

- 70 S. A. R. L. ;
- 52 anonymes ;
- 1 en nom collectif ;
- 1 anonyme à capital et personnel variables.

## 3° STRUCTURE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES

I. — Nombre d'entreprises de distribution de films cinématographiques pour lesquelles il a été enregistré des locations de films..... 129

II. — Nombre de films distribués (portefeuille)..... 9.364  
(soit 4.073 titres, certains se retrouvant chez plusieurs distributeurs régionaux).

La répartition des entreprises selon le nombre de films en portefeuille se présente comme suit :

### Entreprises d'après le nombre de films distribués.

Moins de 5 films = 19		Moins de 105 films = 2
» 10 » = 9		» 110 » = 5
» 15 » = 5		» 115 » = 2
» 20 » = 5		» 120 » = 1
» 25 » = 4		» 125 » = 3
» 30 » = 5		» 130 » = 1
» 35 » = 4		» 140 » = 2
» 40 » = 4		» 145 » = 2
» 45 » = 5		» 150 » = 1
» 50 » = 2		» 170 » = 2
» 55 » = 3		» 205 » = 1
» 60 » = 2		» 210 » = 1
» 65 » = 1		» 220 » = 1
» 70 » = 4		» 225 » = 2
» 75 » = 5		» 230 » = 1
» 80 » = 4		» 240 » = 1
» 85 » = 4		» 250 » = 2
» 90 » = 5		» 270 » = 1
» 95 » = 2		» 285 » = 1
» 100 » = 4		» 350 » = 1

On notera que si la majorité des films allemands (59 %), italiens (67,7 %), russes (76,8 %), suisses (72 %) et de nationalités diverses (60 %) sont distribués par des sociétés régionales, non seulement les films américains (84,5 %), français (60 %), mais la majorité des films britanniques (88,2 %) sont distribués par des sociétés à rayonnement national ou multi-régional.

#### 4° IMPORTANCE RESPECTIVE DES REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES

Le tableau D 2 ci-contre montre l'importance respective des régions cinématographiques en matières de rendement de films (actualités déduites) pour l'ensemble des films de format standard exploités en France métropolitaine. On peut ainsi, non seulement chiffrer la place de chaque région de distribution dans l'ensemble des résultats français, mais voir que la part respective de chaque région varie très sensiblement selon qu'il s'agit du film français ou du film américain.

#### Encaissement distributeur. — Répartition par région (1966).

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	FILMS	
	Français.	Américains.
	(En pourcentage.)	
Paris .....	27,09	29,82
Banlieue .....	6,47	7,11
Grande Région parisienne.....	17,82	15,05
Bordeaux .....	11,13	9,17
Lille .....	5,32	5,23
Lyon .....	13,345	11,89
Marseille .....	13,20	15,29
Strasbourg .....	3,195	4,18
Nancy .....	2,43	2,26
France entière.....	100,00	100,00

N. B. — Les régions cinématographiques sont d'origine professionnelle ; ce sont les secteurs de distribution : si certaines, comme la région de Lille correspondent à des ensembles géographiques d'autres, telles que la G. R. P., c'est-à-dire la Grande Région parisienne ne présentent aucune homogénéité (la Grande Région parisienne par exemple s'étend du Finistère aux Ardennes).

#### 5° ENCAISSEMENT DISTRIBUTEUR - PRODUCTEUR

En 1966, la recette Distributeur-Producteur a atteint la somme de 250,405 millions de francs — chiffres définitifs (les chiffres provisoires pour l'année 1967 étant de 255,179 millions de francs).

### III. — Les programmes cinématographiques.

#### 1° NOMBRE DE FILMS PROGRAMMES

Sauf cas exceptionnels, seuls les programmes comprenant un film principal parlant français (version originale ou postsynchronisée), ont en France une carrière importante.

Le nombre de films en exploitation en France est actuellement d'environ 4.100 (dont 1.470 environ sont français).

Chaque année, un contingent de films nouveaux vient remplacer le contingent des films arrivés à fin de carrière.

Pour ces films de *long métrage parlant français*, le nombre des visas d'exploitation délivrés annuellement s'établit ainsi :

#### Films L. M. parlant français, visas délivrés de 1952 à 1967.

ANNEES	FILMS français.	FILMS étrangers.	TOTAL
1957 .....	117	201	318
1958 .....	104	205	309
1959 .....	133	258	391
1960 .....	141	221	392
1961 .....	145	200	345
1962 .....	169	234	403
1963 .....	142	227	369
1964 .....	147	254	401
1965 .....	146	220	366
1966 .....	128	193	321
1967 .....	123	224	347

Pour les longs métrages, le nombre des visas accordés en 1967 aux films français est en légère baisse par rapport aux années précédentes, le nombre de visas accordés aux films étrangers augmente lui sensiblement le nombre total des visas (version française) passant de 321 à 347.

Pour les *courts sujets parlant français*, le nombre des visas d'exploitation délivrés est le suivant :

**Films C M. parlant français, visas délivrés de 1957 à 1967.**

ANNEES	FILMS français.	FILMS étrangers.	TOTAL
1957 .....	270	162	432
1958 .....	200	211	411
1959 .....	110	203	313
1960 .....	221	169	390
1961 .....	326	168	494
1962 .....	314	153	467
1963 .....	301	145	446
1964 .....	285	190	475
1965 .....	351	151	502
1966 .....	224	114	338
1967 .....	245	118	363

A ces visas concernant les films parlant français, il convient d'ailleurs d'ajouter les visas concernant les films en version originale, même si ceux-ci ont parfois un champ d'exploitation limité. Leur chiffre s'établit ainsi (ne pas oublier qu'un seul titre peut donner lieu à un visa en version originale et à un visa en version doublée) :

**Films étrangers en version originale. Visas délivrés de 1957 à 1967.**

ANNEES	FILMS longs métrages.	FILMS courts métrages.
1957.....	266	117
1958.....	251	105
1959.....	271	98
1960.....	269	131
1961.....	219	106
1962.....	201	137
1963.....	179	123
1964.....	204	150
1965.....	197	163
1966.....	168	135
1967.....	179	157

Si l'on examine les visas délivrés durant l'année 1967, on constate que pour les films de long métrage, 61 visas ont été délivrés à des films sortant seulement en version originale, 106 à des films sortant seulement en version doublée alors que 118 films font l'objet d'un visa en version originale et d'un visa en version doublée. Pour les films de court métrage en 1967, 155 films ont obtenu un visa pour la seule version originale, 116 pour la seule version doublée, 2 films enfin obtenant et le visa en version originale et le visa pour la version doublée.

## 2° RESTRICTION DE PROGRAMMATION

### Films de long métrage.

#### Récapitulation 1957-1967 des interdictions et restrictions des programmes.

ANNÉES	INTER-DICTION totale.	INTER-DICTION aux mineurs de moins de 16 et de 18 ans.	INTER-DICTION aux mineurs de moins de 13 ans.	AUTORI- SATIONS avec coupures, allègements et avertis- sements.
1958 .....	3	48	»	13
1959 .....	3	45	»	19
1960 .....	10	49	»	31
1961 .....	1	26	25	35
1962 .....	1	20	17	36
1963 .....	»	26	20	22
1964 .....	1	36	15	24
1965 .....	2	32	29	10
1966 .....	8	50	40	19
1967 .....	10	65	53	56

On trouvera ci-après l'analyse détaillée pour 1967 des restrictions et interdictions intervenues sur proposition de la Commission de Contrôle et sur décision du Ministre de l'Information. Il est précisé qu'il s'agit de décisions d'interdiction en vigueur au 31 décembre de l'année considérée, ces décisions sont toujours susceptibles d'être modifiées en fonction d'éléments nouveaux (par exemple coupures justifiant la transformation d'une interdiction totale en interdiction aux mineurs de dix-huit ans).

#### Restrictions de programmation en 1967.

FILMS	INTER-DICTION totale.		INTER-DICTION aux mineurs de 18 ans.		INTER-DICTION aux mineurs de 13 ans.		AUTORISA- TIONS avec coupures, allègements et avertis- sements.		INTER-DICTION à l'exportation dans les territoires d'outre-mer.	
	Films		Films		Films		Films		Films	
	fran- çais.	étran- gers.	fran- çais.	étran- gers.	fran- çais.	étran- gers.	fran- çais.	étran- gers.	fran- çais.	étran- gers.
Longs métrages.	2	8	22	43	9	44	20	36	1	»
Cours métrages.	2	3	10	3	3	»	4	1	»	»

### 3° ACTIVITES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Si les chiffres qui précèdent concernent les visas accordés aux films destinés à passer dans les salles commerciales, l'activité de la Commission de Contrôle des films fournit par ailleurs des données complémentaires intéressantes.

Les films présentés à la Commission de Contrôle en 1967 se ventilent de la façon suivante :

	NOMBRE DE FILMS
Films français de long métrage.....	165
Films français de court métrage.....	342
Films étrangers de long métrage (VO + VD).....	494
Films étrangers de court métrage (VO + VD).....	367
Films de télévision.....	529
Films techniques.....	310
Films publicitaires.....	386
Bandes annonces.....	331
Films à destination non commerciale.....	135
Chansons filmées (scopitones):.....	91

#### IV. — Exploitation - activité des théâtres cinématographiques.

##### A. — LES SALLES ET LES FAUTEUILS

###### a) SALLES « STANDARD » (35 mm).

Le nombre de salles autorisées au 31 décembre 1967 est de 5.093, soit une perte de 190 salles par rapport à 1966. A ces 5.093 salles correspond un nombre de fauteuils de 2.437.406, soit une moyenne de 481 fauteuils par salle.

En ce qui concerne les seules exploitations commerciales (à séances payantes), en 1967, on a enregistré 257 annulations compensées en partie par 23 transformations de 16 mm en 35 mm et 43 autorisations nouvelles.

###### b) EVOLUTION DU NOMBRE DES SALLES « STANDARD »

###### Nouvelles salles « standard », évolution 1957-1967.

ANNEES	SALLES nouvelles.	CREATIONS	TRANSFOR- MATIONS
1957 .....	118	96	22
1958 .....	160	123	37
1959 .....	125	101	24
1960 .....	88	61	27
1961 .....	101	66	35
1962 .....	87	55	32
1963 .....	67	50	17
1964 .....	54	37	17
1965 .....	60	45	15
1966 .....	54	40	14
1967 .....	66	43	23

Les établissements cinématographiques autorisés à fonctionner en format « standard » présentent de 1957 à 1967 l'évolution suivante :

**Evolution des autorisations « standard » (1).**

ANNEES	AUTORISATIONS	NOMBRE de fauteuils.
1957 .....	5.732	2.758.892
1958 .....	5.778	2.785.665
1959 .....	5.834	2.807.387
1960 .....	5.821	2.798.101
1961 .....	5.802	2.772.330
1962 .....	5.742	2.745.053
1963 .....	5.683	2.711.514
1964 .....	5.592	2.667.568
1965 .....	5.454	2.615.582
1966 .....	5.283	2.531.688
1967 .....	5.093	2.437.406

Y compris les patronages séances gratuites (24 établissements en 1967).

On notera que par rapport à 1957 (année de début de la récession cinématographique) le volume des salles et des fauteuils, après être resté relativement stable, baisse régulièrement chaque année.

c) SALLES « SUBSTANDARD » (16 MM)

Le nombre d'autorisations au 31 décembre 1967 est de 1.862 ; il est à noter que l'on compte parfois plusieurs autorisations par « tournées ». A la même date, le nombre d'extensions était de 3.852, soit un total de 5.714 points de projections.

Comme en format standard, il convient de noter une forte contraction du nombre des entreprises (205 autorisations en moins par rapport à 1966).

Les établissements cinématographiques autorisés à fonctionner en format substandard présentent de 1957 à 1967 l'évolution suivante :

**Evolution des autorisations substandard (1).**

ANNEES	AUTORISATIONS tournées ou poste fixe. (A)	EXTENSIONS (B)	NOMBRE des points de projections. (A) + (B)
1957 .....	3.422	8.854	12.276
1958 .....	3.286	8.351	11.637
1959 .....	3.362	8.134	11.496
1960 .....	3.330	7.659	10.989
1961 .....	3.158	7.325	10.483
1962 .....	2.900	6.759	9.659
1963 .....	2.798	6.384	9.182
1964 .....	2.711	5.986	8.697
1965 .....	2.408	5.298	7.706
1966 .....	2.067	4.458	6.525
1967 .....	1.862	3.852	5.714

(1) Y compris les patronages séances gratuites (198 établissements en 1967).

B. — TRAVAUX D'AMELIORATION

Au titre du soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique, en ce qui concerne les théâtres cinématographiques, les droits acquis atteignent au 31 décembre 1967 :

Premier palier .....	8.166.761 F.
Deuxième palier .....	14.722.249

Soit ..... 22.889.010 F.

En 1967, les travaux acceptés représentent un montant de 8.407.978 F (327 dossiers) et les versements effectués au titre du soutien financier de l'Etat ont atteint pendant cette même année 2.411.137 F.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, les travaux acceptés représentent un montant de 6.119.938 F (263 dossiers), soit un total de 590 dossiers et 14.527.916 F de travaux acceptés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

Les versements effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968 représentant (au 1<sup>er</sup> mars 1968) 2.473.452 F.

C. — LES SPECTATEURS ET LES RECETTES

1° NOMBRE DE SPECTATEURS ET VOLUME DES RECETTES DANS LES SALLES STANDARD

Résultats d'exploitation 1957-1967.

Millions de spectateurs et millions de francs.

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN
1957 .....	411,6	548,150	1,33
1958 .....	371,0	594,994	1,60
1959 .....	353,7	595,210	1,68
1960 .....	354,6	661,899	1,86
1961 .....	328,3	647,884	1,97
1962 .....	311,7	694,985	2,23
1963 .....	292,1	741,133	2,54
1964 .....	275,8	764,156	2,77
1965 .....	259,1	790,383	3,05
1966 .....	234,7	785,150	3,34
1967 .....	210,1	779,484	3,71

Il convient de préciser que les années cinématographiques 1960 et 1966 comportent une 53<sup>e</sup> semaine supplémentaire.

En ce qui concerne les résultats d'exploitation, on notera le fait que la comparaison des résultats de 1967 par rapport à ceux de 1966 est malaisée. En effet, en plus du fait que l'année cinématographique 1966 comptait 53 semaines (une de plus que les

années précédentes et que l'année 1967, le C. N. C. a été obligé d'abandonner la notion d'année cinématographique en raison de l'application des nouveaux taux de soutien financier de l'Etat aux théâtres cinématographiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968. Les résultats de 1967 concernent, en fait, une période commençant le 4 janvier et se terminant le 31 décembre 1967 et il est difficile de comparer valablement 1967 et 1966, sauf à avoir recours à des moyennes hebdomadaires qui figurent notamment en notule des tableaux statistiques suivants.

En matière de spectateurs, la moyenne hebdomadaire en millions évolue ainsi :

**Format standard, moyenne hebdomadaire du nombre de spectateurs.**

*Evolution 1957-1967.*

Millions de spectateurs.

A N N E E S	NOMBRE de spectateurs.
1957 .....	7,917
1958 .....	7,135
1959 .....	6,802
1960 .....	6,691
1961 .....	6,314
1962 .....	5,994
1963 .....	5,616
1964 .....	5,304
1965 .....	4,982
1966 { Chiffres provisoires .....	4,393
{ Chiffres définitifs .....	4,428
1967 chiffres provisoires non rectifiés.....	4,039 (1)

(1) Après réintégration du 1<sup>er</sup> et du 2 janvier 1968, la moyenne hebdomadaire 1967 s'établit à 4,061 millions.

Sur le plan de l'évolution des résultats, si l'on compare les années 1967 et 1966 (1966 = 53 semaines et 1967 = 52 semaines, non compris les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1968) ont obtenu les pourcentages suivants :

Spectateurs — 9,79 %. Recettes taxables + 0,26 %.

Si l'on compare les moyennes hebdomadaires, en réintégrant les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1968 dans les résultats de l'année 1967 ont obtenu les pourcentages d'évolution suivants :

Spectateurs — 7,56 %. Recettes taxables + 2,78 %.

Dans les deux cas, bien sur, le prix moyen taxable 1967-1966 marque une hausse de 11,14 %.

**2° NOMBRE DE SPECTATEURS  
ET VOLUME DES RECETTES DANS LES SALLES SUBSTANDARD.**

L'évolution des résultats substandard au cours des dernières années marque une sensible régression ; on pourra le constater dans le tableau suivant :

**Substandard résultats d'exploitation 1957-1967.**  
(Millions de spectateurs et millions de francs.)

ANNEES	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN
1957 .....	23,3	21 »	0,88
1958 .....	21,3	21,40	1 »
1959 .....	19,5	20,38	1,04
1960 .....	18,4	20,60	1,11
1961 .....	17,8	20,80	1,17
1962 .....	15,3	19,08	1,24
1963 .....	13,9	18,54	1,32
1964 .....	12,2	16,90	1,38
1965 .....	10,4	15,54	1,49
1966 .....	7,9	13,08	1,65
1967 .....	2,5	4,50	1,80
(1 <sup>er</sup> semestre)			

**3° RÉSULTATS PAR RÉGION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TRANCHE D'HABITAT**

a) *Evolution régionale.*

La répartition en pourcentage des spectateurs métropolitains, selon les régions cinématographiques est, pour 1967, la suivante :

**1967. — Répartition des spectateurs selon les régions cinématographiques.**

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	SPECTATEURS en % de l'ensemble (France = 100 %).
Paris .....	21,51
Banlieue .....	8,01
Grande région parisienne (G. R. P.) .....	18,37
Marseille .....	14,17
Lyon .....	12,36
Bordeaux .....	10,145
Lille .....	6,675
Strasbourg .....	5,70
Nancy .....	3,06

(On trouvera en page 24 la carte des régions cinématographiques.)

La répartition des recettes taxables en pourcentage selon les mêmes régions s'effectue comme suit :

**1967. — Répartition des recettes taxables selon les régions cinématographiques.**

REGIONS CINEMATOGRAPHIQUES	RECETTES taxables en pourcentage de l'ensemble (France = 100 %).
Paris .....	31,05
Banlieue .....	7,04
Grande Région Parisienne (G. R. P.).....	15,675
Marseille .....	13,20
Lyon .....	12,16
Bordeaux .....	9,545
Lille .....	5,02
Strasbourg .....	3,99
Nancy .....	2,32

Sur le plan de l'évolution des résultats, les diverses régions enregistrent des résultats sensiblement différents, on trouvera ci-après l'évolution des spectateurs, recettes taxables et prix moyen (compte tenu des 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1968).

**Evolution des moyennes hebdomadaires par région cinématographique.**

REGIONS	SPECTATEURS	RECETTES taxables.	PRIX MOYEN taxable.
Paris .....	— 5,44	+ 2,26	+ 8,09
Banlieue .....	— 5,26	+ 4,74	+ 10,52
G. R. P. ....	— 5,33	+ 4,94	+ 10,82
Bordeaux .....	— 8,84	+ 2,48	+ 12,39
Lille .....	— 10,74	+ 3,66	+ 16,15
Lyon .....	— 6,46	+ 3,41	+ 10,50
Marseille .....	— 10,86	+ 0,60	+ 12,78
Strasbourg .....	— 11,59	+ 0,61	+ 13,85
Nancy .....	— 10,12	+ 2,25	+ 13,69
France .....	— 7,56	+ 2,78	+ 11,14

b) *Résultats parisiens.*

Pour 1967, à Paris (21,5 % des spectateurs français et 31,0 % des recettes taxables françaises), la répartition en pourcentage des spectateurs et des recettes entre les salles de première exclusivité et les autres théâtres s'établit ainsi (chiffres provisoires).

Paris. — Salles d'exclusivité et de quartier. — Evolution 1967-1966.

	SPECTATEURS (Pourcentages.)		R E C E T T E S taxables. (Pourcentages.)	
	1966	1967	1966	1967
Théâtres d'exclusivité .....	44,29	47,18	63,15	65,80
Salles de quartier.....	55,71	52,82	36,85	34,20

En valeur absolue, le nombre des spectateurs est de 45,185 millions en 1967 (21,317 pour les salles d'exclusivité et 23,867 pour les salles de quartier). Les recettes s'élèvent à 242,0 millions de francs en 1967 (159,277 pour les salles d'exclusivité et 82,777 pour les salles de quartier) et le prix moyen des places à 3,47 F pour les salles de quartier et à 7,47 F pour les salles d'exclusivité.

c) *Résultats par tranche d'habitat.*

Précisons que la répartition des résultats est traditionnellement, en France, très différente selon les tranches d'habitat. En 1966, année la plus récente pour laquelle sont disponibles les résultats ventilés, on constate l'importante disproportion Résultats-Equipement suivante :

1966. — Equipement et résultats selon l'habitat.

IMPORTANCE DES COMMUNES	POPULATION	SALLES	FAUTEUILS	SPECTATEURS	RECETTES taxables.
	(Pourcentage.)				
Plus de 60.000 habitants.....	23,0	20,1	28,3	51,6	62,1
De 15.001 à 60.000.....	18,0	17,4	23,7	21,3	19,0
De 8.001 à 15.000.....	7,6	11,1	11,8	8,2	6,0
De 5.001 à 8.000.....	5,8	10,5	9,4	5,9	4,2
De 2.001 à 5.000.....	12,1	24,7	18,0	9,8	6,4
Moins de 2.000.....	33,5	16,1	8,8	3,7	2,3
Ensemble .....	100	100	100	100	100

Ainsi, on peut voir que les communes de plus de 60.000 habitants, c'est-à-dire les 60 plus grandes villes françaises réalisent plus de 62 % des recettes françaises. En matière d'agglomération, concept plus large, les agglomérations de plus de 100.000 habitants en 1966, au nombre de 40 représentent 35,7 % de la population française, 29,3 % des salles, 56,9 % des spectateurs et 65,9 % des recettes taxables.

4° ACCUEIL DU PUBLIC

Les spectateurs réservent un accueil plus ou moins favorable aux films programmés selon le genre ou la qualité des films ; c'est tout le problème du succès commercial.

S'il n'est possible de le mesurer statistiquement qu'avec un retard important (les analyses statistiques sur les carrières des films sortis chaque année portent sur quatre années d'exploitation) par contre, il est aisé de chiffrer rapidement avec précision l'évolution du goût du public, selon la nationalité des programmes projetés.

Cette évolution s'établit ainsi (pourcentage par rapport au total des spectateurs) :

**France. — Spectateurs, pourcentage par nationalité 1957-1967.**

ANNEES	FILMS français.	FILMS U. S. A.	FILMS italiens.	FILMS britanniques.	FILMS allemands	DIVERS
1957 .....	50,02	32,29	4,42	4,59	2,90	5,78
1958 .....	48,64	30,44	3,50	6,43	4,16	6,83
1959 .....	49,53	31,56	2,97	5,23	4,89	5,82
1960 .....	51,21	28,46	4,36	5,50	5,28	5,19
1961 .....	51,18	27,57	6,17	4,48	4,67	5,93
1962 .....	50,90	29,56	6,00	3,05	3,42	7,07
1963 .....	48,77	30,69	7,18	3,81	2,36	7,19
1964 .....	48,80	30,40	7,25	5,78	1,88	5,89
1965 .....	52,53	26,97	5,97	7,76	1,47	5,30
1966 .....	50,96	28,07	6,41	7,74	1,64	5,18
1967 .....	52,17	27,55	6,69	6,48	1,18	5,93

5° RECETTES DES FILMS FRANÇAIS EN FRANCE

L'équilibre de la production française implique la réalisation en France métropolitaine de recettes (part producteur) capables d'amortir le plus possible le montant global des capitaux français investis dans cette production (le solde de cet amortissement étant éventuellement fourni par les exportations).

A propos de l'accueil réservé par le public aux films projetés dans les théâtres métropolitains, il a déjà été observé que 52,17 % des spectateurs avaient, en 1967, donné leurs préférences aux films français.

A ces 52,17 % de la fréquentation globale, correspondent 54,48 % des recettes taxables enregistrées aux guichets de l'ensemble des salles standard françaises.

L'évolution des recettes des films français par rapport au montant global des recettes enregistrées en France métropolitaine est la suivante :

**Part du film français dans la recette taxable.**

1957 .....	51,58 %
1958 .....	49,26 %
1959 .....	51,40 %
1960 .....	53,11 %
1961 .....	52,14 %
1962 .....	51,23 %
1963 .....	49 %
1964 .....	50,76 %
1965 .....	54,79 %
1966 .....	52,93 %
1967 (provisoire).....	54,48 %

La recette taxable métropolitaine étant de 779,483 millions de francs les résultats enregistrés par le film français (54,48 %) correspondent à 424,6 millions de francs sur lesquels les producteurs toucheront environ 17,5 %, soit un ordre de grandeur de 74 millions de francs.

**6° OCCUPATION DES ÉCRANS**

L'évolution du temps d'occupation par les films français pour l'ensemble du territoire est la suivante :

**Temps d'occupation des salles par les films français.**

ANNEES	NOMBRE DE SEMAINES PAR AN	
	Calcul basé sur le nombre de programmes.	Calcul basé sur le nombre de séances.
1957 .....	23,89	»
1958 .....	23,89	»
1959 .....	23,62	»
1960 .....	23,49	»
1961 .....	23,79	»
1962 .....	24,18	»
1963 .....	23,78	»
1964 .....	22,95	23,76
1965 .....	23,77	25,17
1966 .....	23,98	24,87
1967 .....	23,73	25,03

L'occupation des écrans français par les films français peut être appréciée soit par le nombre de programmes, soit par le nombre de séances ; le nombre de séances étant bien sûr plus précis, car la durée de passage varie selon les films. Le temps d'occupation des écrans français par les films correspondant à des programmes français est de 23,73 semaines par an, si on se réfère au nombre de programmes et de 25,03 semaines par an, si on se réfère au nombre de séances.

En 1967, le temps d'occupation des salles par les films français et de la C. E. E. s'établit ainsi selon les régions :

**Temps d'occupation des salles par les films  
de la Communauté économique européenne 1967.**

REGIONS	NOMBRE DE SEMAINES PAR AN			
	Calcul basé sur le nombre de programmes.		Calcul basé sur le nombre de séances.	
	Français.	Autres films C. E. E.	Français.	Autres films C. E. E.
Paris .....	21,38	4,03	23,05	4,12
Banlieue .....	22,01	6,10	24,55	5,02
G. R. P. ....	25,92	4,44	27,31	3,76
Bordeaux .....	26,97	4,49	28,24	3,79
Lille .....	19,85	7,09	23,53	5,36
Lyon .....	26,07	4,93	26,49	4,86
Marseille .....	22,09	6,99	23,91	5,80
Strasbourg .....	18,78	9,34	20,00	7,88
Nancy .....	23,32	5,51	25,17	4,87

**7° DÉCOMPOSITION DE LA RECETTE TAXABLE**

Pour 1966 (il est encore trop tôt pour disposer de cette statistique en ce qui concerne 1967), la décomposition de la recette taxable (timbre-quittance et taxe additionnelle exclus) est la suivante :

**Décomposition de la recette taxable en pourcentage.**

RECETTE TAXABLE (sans taxe additionnelle ni timbre-quittance).	CENT POUR CENT
Taxes sur les spectacles .....	12,44
Taxe locale .....	7,55
Droits d'auteurs .....	1,20
Part brute exploitant .....	45,52
Actualités .....	1,31
Part producteur-distributeur .....	31,98

## 8° CINEMA NON COMMERCIAL

Le C. N. C. a procédé depuis 1965 à la délivrance de nouvelles cartes officielles aux associations affiliées à des Fédérations habilitées à diffuser la culture par le film, conformément à la nouvelle réglementation. La mise en place de ces cartes et l'attribution de nouveaux numéros codifiés n'ont pas permis d'effectuer les triages mécanographiques habituels. Ceux-ci seront repris à partir du moment où toutes les cartes officielles auront été distribuées, le premier tirage étant prévu pour la saison 1967-1968 (1<sup>er</sup> octobre-30 septembre).

Le nombre total des cartes officielles d'affiliation est actuellement de 12.419.

En 1964, environ 8,200 millions de spectateurs métropolitains avaient été enregistrés, à savoir 1,200 pour les films de format standard et 7,000 pour les films de format « substandard ».

## 9° CINEMAS D'ART ET D'ESSAI

En janvier 1968, 191 cinémas sont classés « Art et essai », la répartition par région cinématographique est la suivante :

Paris .....	59
Banlieue .....	49
Grande région parisienne.....	34
Bordeaux .....	10
Lille .....	1
Lyon .....	18
Marseille .....	10
Strasbourg - Nancy .....	10

Au 31 décembre 1966, le nombre de salles classées « Art et essai » était de 127. Sauf pour la région de Lille, le nombre de salles augmente dans toutes les régions par rapport à 1966 ; rappelons que le nombre de salles d'Art et d'essai était de 85 au 31 décembre 1965, 77 au 31 décembre 1964, 62 au 31 décembre 1963, 53 au 31 décembre 1962.

## 10° COEFFICIENT DE FREQUENTATION CINEMATOGRAPHIQUE (16 mm non compris.)

Si l'on veut relier sur le plan statistique les entrées enregistrées et la population afin d'obtenir un coefficient théorique de fréquentation (ce qui revient à supposer artificiellement que tous les Français, quel que soit leur âge, vont au cinéma), le coefficient *per capita* s'établit pour la métropole et pour une population de 1967 moyenne de 49,866 millions d'habitants à 4,2 contre 4,7 en 1966 (ces coefficients étant calculés sur la seule base des résultats du 35 mm).

## 11° DEPENSE CINEMATOGRAPHIQUE MOYENNE DE CHAQUE FRANÇAIS (16 mm non compris.)

Pour une population métropolitaine moyenne de 49,866 millions d'habitants en 1967, la dépense moyenne *per capita* s'établit, pour le cinéma standard et compte non tenu de la perception de la taxe additionnelle à 15,63 F.

Sur le plan de la dépense effective du spectateur, il convient d'ajouter à la recette taxable le montant de la taxe additionnelle (101 millions de francs).

Compte tenu de la taxe additionnelle, la dépense cinématographique *per capita* atteint alors 17,66 F pour une population de 49,866 millions.

Les données relatives à l'exploitation sont parfois provisoires et donc destinées à subir ultérieurement de légères retouches.

## V. — Les exportations cinématographiques.

### 1° MONTANT DES VENTES FORFAITAIRES ET DES MINIMA GARANTIS RESULTANT DE LA CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION DES FILMS FRANÇAIS DANS LES TERRITOIRES ETRANGERS

Pour suivre l'évolution de l'expansion du cinéma français à l'étranger, le seul moyen d'information restant à la disposition du Centre national de la cinématographie est constitué par l'enregistrement des contrats de cession des droits d'exploitation des films français à l'étranger.

Les statistiques établies à partir des chiffres des ventes forfaitaires et des minima garantis (part revenant au producteur français) recueillis lors de la délivrance des visas d'exportation sont toutefois imparfaites car elles ne tiennent pas compte :

- 1° Des sommes provenant de l'exploitation des films au pourcentage pur et simple;
- 2° Des dépassements de minima garantis;
- 3° Des annulations de contrat qui ne sont pas immédiatement portées à la connaissance du Centre national de la cinématographie.

Il convient également de faire observer que si le Centre national de la cinématographie est informé des contrats au moment où l'exportateur sollicite le visa d'exportation, il n'est pas avisé par celui-ci de la réalisation effective des dispositions financières du contrat.

Les statistiques établies sur ces bases, pour 1966 et 1967, permettent les études comparatives suivantes :

### Evolution du montant des ventes forfaitaires et des minima garantis résultant de la cession des droits d'exploitation des films dans les territoires étrangers.

	1965		
	Nombre de contrats.	Part française.	Pourcentage.
Films français :			
L. M.....	1.416	69.385.288	92,2
C. M.....	230	723.641	1
Films étrangers :			
L. M.....	121	2.114.988	3
C. M.....	16	30.280	
Films de television.....	66	2.921.665	3,8
	1.849	75.175.862	100

	1967		
	Nombre de contrats.	Part française.	Pourcentage.
Films français :			
L. M.....	1.818	72.873.634	89,9
C. M.....	244	1.487.808	1,9
Films étrangers :			
L. M.....	170	2.066.411	2,5
C. M.....	45	526.822	0,6
Films de télévision.....	82	4.083.423	5,1
	2.359	81.038.098	100

Dans cette statistique sont mentionnées, en plus des ventes de films français ou de coproduction, les ventes de films étrangers dont les droits appartiennent à des sociétés françaises et celles des films français dits « de télévision ». Ces derniers sont essentiellement ceux réalisés pour la télévision, qu'il s'agisse d'un film constituant à lui seul une émission ou une série ou magazine composé d'un ensemble de films. Il est précisé, à ce sujet, qu'un contrat de cession peut couvrir, selon les cas, soit un seul film, soit une série.

Il n'est pas possible de ventiler les cessions de films français et étrangers par secteur d'exploitation (commercial — non commercial — télévision) car, le plus souvent, les droits vendus couvrent l'ensemble de ces secteurs.

Sur un plan d'ensemble, on constate une hausse de 7,8 % en 1967 par rapport à 1966.

Par ailleurs, la comparaison des résultats des cessions des films français de long métrage fait apparaître une augmentation de 28 % du nombre des contrats et de 5 % du montant de la part française, cette part représentant, en 1967, 98,9 % du montant total des cessions alors qu'elle était, en 1966, de 92,2 %.

Il est indispensable, pour la bonne interprétation de la statistique, de donner les explications suivantes :

Alors qu'en 1966 un seul film représentant 31 % de la recette totale d'exportation des films français de long métrage et que 50 % de cette recette était réalisée par sept films seulement, en 1967, deux films représentant 20 % de la recette totale d'exportation et 50 % de celle-ci est obtenue par quinze films.

Au sujet de cette recette totale, il convient de rappeler que ne sont pas connus les résultats d'exploitation des films dont les droits sont cédés au pourcentage. Or, en 1967, les droits d'exploitation de neuf films importants ont été cédés pour le monde entier au pourcentage pur et simple et il est évident que les chiffres résultant de leur exploitation, s'ils étaient connus, seraient de nature à modifier, en hausse, la recette totale d'exploitation mentionnée dans la statistique ci-dessus.

Les statistiques étudiées dans les tableaux suivants ne font état que des montants résultant des cessions de films français de long et de court métrages.

2° EVOLUTION DES CESSIIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

a) Longs métrages. — Evolution des cessions.

(En millions de francs.)

1966				1967
25,122	1	Europe.	1	25,872
8,030	2	Amérique du Nord.	2	18,109
3,059	3	Asie — Océanie.	3	6,187
0,509 (1)	5	Afrique.	4	2,600 (2)
1,317		Amérique latine.	5	2,425
31,348		Monde entier		17,671
		(à l'exception de certaines zones).		
69,385				72,873

(1) A l'exception des pays de la zone franc.

(2) Y compris la zone franc.

Les résultats montrent que l'importance des marchés a été légèrement modifiée. L'Amérique latine passe au dernier rang, après l'Afrique, bien que son chiffre, en valeur absolue, soit en progression.

En revanche, on enregistre pour les recettes concernant l'Amérique du Nord une augmentation assez considérable.

La rubrique « Monde entier à l'exception de certaines zones » marque un fléchissement certain par rapport aux années précédentes ; elle représente, en 1967, 24 % de l'ensemble contre 45 % en 1966. Cette baisse n'est cependant pas significative car elle doit être pondérée par les ventes au pourcentage pur et simple dont il est impossible d'évaluer le montant des résultats d'exploitation, ainsi qu'il est expliqué précédemment.

b) Courts métrages. — Evolution des cessions.

(En millions de francs.)

1966				1967
0,401	1	Europe.	1	0,616
0,279	2	Amérique du Nord.	2	0,473
0,001 (1)	5	Afrique.	3	0,027 (2)
0,006	4	Amérique latine.	4	0,018
0,020	3	Asie — Océanie.	5	0,002
0,016		Monde entier		0,351
		(à l'exception de certaines zones).		
0,723				1,487

(1) A l'exception des pays de la zone franc.

(2) Y compris la zone franc.

### 3° EVOLUTION DES CESSIONS SUR LES PRINCIPAUX MARCHES ETRANGERS

Cette statistique a uniquement pour base le montant des contrats de cession signés directement avec chacun des pays considérés, en vue d'une exploitation dans ce seul territoire; elle ne tient pas compte, de ce fait, des contrats totalisés à la rubrique « Monde entier à l'exception de certaines zones » dont les montants ne peuvent être ventilés par pays.

**a) Longs métrages. — Evolution des cessions.**

(En millions de francs.)

PAYS	1966	1967	DIFFERENCE
			%
Allemagne fédérale .....	3,315	6,195	— 25,4
Amérique latine .....	1,317	2,425	+ 84,1
Belgique-Luxembourg .....	4,174	2,757	— 33,9
Canada .....	2,017	3,101	+ 53,7
Espagne .....	1,857	4,456	+ 139
Grande-Bretagne .....	0,538	0,366	— 32
Italie .....	2,592	2,833	+ 9,3
Japon .....	0,315	0,850	+ 169,8
Pays-Bas .....	0,515	1,064	+ 106,6
Suède .....	0,795	0,993	+ 24,9
Suisse .....	2,519	2,199	— 12,7
U. R. S. S. ....	0,156	1,063	+ 581,4
Démocraties populaires .....	0,896	0,673	— 24,8
U. S. A. ....	1,767	10,814	+ 511

On constate notamment une baisse importante par rapport à 1966 sur des territoires d'expansion traditionnelle du film français, à savoir Allemagne fédérale, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse et Démocraties populaires (sauf U. R. S. S.).

Il faut signaler, en revanche, l'augmentation importante des cessions sur les U. S. A., l'Espagne, le Japon et l'U. R. S. S. En ce qui concerne ce dernier pays, l'accroissement des ventes est la conséquence de l'organisation, en 1967, d'une Semaine du film français.

**b) Courts métrages. — Evolution des cessions.**

(En millions de francs.)

PAYS	1966	1967
Allemagne fédérale .....	0,124	0,201
Amérique latine .....	0,006	0,018
Belgique-Luxembourg .....	0,050	0,074
Canada .....	0,232	0,223
Espagne .....	0,005	0,023
Grande-Bretagne .....	0,012	0,089
Italie .....	0,010	0,021
Japon .....	0,017	0,001
Pays-Bas .....	0,012	0,016
Suède .....	0,008	0,028
Suisse .....	0,020	0,085
U. R. S. S. ....	0,059	0,010
Démocraties populaires .....	0,024	0,019
U. S. A. ....	0,046	0,127

4° EVOLUTION DES CESSIONS  
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (C. E. E.)

a) Longs métrages, évolution des cessions.

(En millions de francs.)

PAYS	1966	1967
Allemagne fédérale.....	8,315	6,195
Belgique-Luxembourg .....	4,174	2,757
Italie .....	2,592	2,833
Pays-Bas .....	0,515	1,064
	15,596	12,849

b) Courts métrages, évolution des cessions.

(En millions de francs.)

PAYS	1966	1967
Allemagne fédérale.....	0,124	0,201
Belgique-Luxembourg .....	0,050	0,074
Italie .....	0,010	0,021
Pays-Bas .....	0,012	0,016
	0,196	0,312

VI. — Le cinéma français dans l'économie générale du pays.

Comme l'an passé, on ne saurait clore ce panorama sans dresser, à très grands traits, une toile de fonds de l'économie française dans son ensemble à seule fin d'y projeter le profil du cinéma français et de lui donner ainsi un sens et une portée qu'on risquerait, autrement, de ne pouvoir estimer à leurs valeurs exactes (les statistiques de ce chapitre proviennent pour la plupart de l'Institut national de la statistique et des études économiques).

1° DEMOGRAPHIE ET CINEMA

Les statistiques actuellement disponibles permettent dès maintenant de dégager les caractéristiques essentielles de l'évolution démographique en 1967 et d'évaluer la population de la France au début de 1968.

**Evolution démographique 1967.**

Les principaux résultats du mouvement naturel de la population en 1967 peuvent être ainsi évalués :

Mariages .....	340.000
Naissances vivantes.....	835.000
Décès .....	538.000

**Population de la France au 1<sup>er</sup> janvier 1968 : 50,082 millions d'habitants (évaluation)**  
 soit 16,785 millions de moins de 20 ans, 27,060 de 20 à 64 ans  
 et 6,237 de 65 ans et plus.

Rapportée à la population totale (population moyenne par année), la *moyenne annuelle de fréquentation cinématographique du Français* (cinéma 16 mm non compris) s'élève à :

1954 : $\frac{383}{43,057} = 8,8$	1958 : $\frac{371}{44,789} = 8,2$	1962 : $\frac{311,6}{46,998} = 6,6$	1965 : $\frac{259,1}{48,922} = 5,3$
1955 : $\frac{395}{43,428} = 9,1$	1959 : $\frac{353,7}{45,240} = 7,8$	1963 : $\frac{291,8}{47,853} = 6,0$	1966 : $\frac{234,5}{49,400} = 4,7$
1956 : $\frac{399}{43,843} = 9,0$	1960 : $\frac{354,6}{45,684} = 7,7$	1964 : $\frac{275,5}{48,416} = 5,6$	1967 : $\frac{210,1}{49,866} = 4,2$
1957 : $\frac{411,2}{44,311} = 9,2$	1961 : $\frac{328,3}{46,163} = 7,1$		

Précisons que les chiffres révisés de population ci-dessus utilisés sont ceux de la population moyenne (moyenne du chiffre 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année).

**2° DEPENSES DE CONSOMMATION ET CINEMA (1959 A 1966)**

Le tableau G 1 présente pour les huit dernières années la valeur des postes de dépense des budgets des ménages français, ainsi que le coût total de cette consommation. Une ligne cinéma y a été ajoutée, représentant la recette brute globale ou dépense du consommateur, c'est-à-dire, outre la recette brute du cinéma, le montant connu de la perception de la taxe additionnelle et estimé de la perception du timbre-quitance; cette ligne permet de voir la place du cinéma dans l'ensemble de la consommation.

**Dépenses de consommation des ménages sur l'ensemble du territoire métropolitain  
de 1959 à 1966 aux prix courants.**

(Unité : millions de francs.)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (r)	1966 (p)
1. Alimentation et boissons...	63.249	67.340	71.319	78.090	84.861	89.677	93.940	99.626
2. Habillement .....	20.122	22.313	24.262	26.818	30.638	32.148	33.122	34.844
3. Habitation .....	27.447	30.062	33.003	37.683	43.071	46.229	49.457	53.765
4. Hygiène et santé.....	15.967	18.145	20.250	22.956	26.722	31.084	34.063	37.912
5. Transport et télécommuni- cation .....	12.741	14.212	16.098	18.523	20.957	23.224	24.903	27.422
6. Culture et loisirs.....	11.524	12.771	14.015	15.717	17.658	19.239	20.229	21.354
7. Hôtels, cafés, restaurants et divers .....	16.577	18.078	19.742	21.786	24.495	27.177	29.463	32.223
Consommation totale.	167.627	182.921	198.689	221.573	248.402	268.778	285.177	307.146

SOURCE C. N. C.	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Recette brute globale du cinéma (35 mm + 16 mm), taxe addi- tionnelle et timbre-quittance.	735	(*) 765	737	788	829	850,4	(*) 798,6	(*) 861,6

(\*) Timbre-quittance non compris.

**3° SPECTACLES, LOISIRS ET CINEMA**

**Courses de chevaux. — Montant des sommes engagées de 1959 à 1966.**

(En millions de francs.)

A N N E E S	PARIS MUTUEL hippodrome (P. M. H.).	PARIS MUTUEL urbain (P. M. U.).	T O T A L (métropole).
1959 .....	351,3	1.079,4	1.430,7
1960 .....	377,3	1.327,2	1.704,5
1961 .....	413,7	1.666,7	2.080,4
1962 .....	449,7	2.105,1	2.554,8
1963 .....	503,2	2.887,6	3.390,8
1964 .....	570,9	(*) 3.844,8	4.415,7
1965 .....	646,7	(*) 4.655,2	5.301,9
1966 .....	737,4	(*) 5.217,1	5.954,5

(\*) Dont 2.434,7 pour le tiercé en 1964.  
3.059,7 pour le tiercé en 1965.  
3.381,6 pour le tiercé en 1966.

**Recette des spectacles et produits de la taxe pour la Seine et la France entière de 1957 à 1966.**

(Unité : millions de francs.)

		1 <sup>re</sup> CATEGORIE	2 <sup>e</sup> CATEGORIE (cinéma).	3 <sup>e</sup> CATEGORIE	4 <sup>e</sup> CATEGORIE	5 <sup>e</sup> CATEGORIE	ENSEMBLE des catégories (1).	POURCENTAGE du cinéma (2 <sup>e</sup> C.) par rapport au total des spectacles.	
Source : Ministère des Finances.									
Seine .	Recettes taxables .	1957 .....	85,3	165,7	34,0	11,2	296,4	55,9	
		1958 .....	91,3	181,7	29,9	10,8	313,9	57,9	
		1959 .....	103,1	181,5	27,2	12,7	324,6	55,9	
		1960 .....	111,5	211,8	29,0	12,5	364,8	58,0	
		1961 .....	100,5	193,5	30,0	14,3	338,3	57,2	
		1962 .....	100,4	212,5	31,4	14,4	358,7	59,2	
		1963 .....	114,2	235,3	35,3	16,1	400,1	58,8	
		1964 .....	113,5	255,2	37,1	16,1	421,9	60,5	
		1965 .....	117,6	266,8	39,4	17,0	440,8	60,5	
	1966 .....	123,0	263,7	44,5	16,4	447,3	58,0		
	Produit de la taxe.	1957 .....	3,3	33,7	4,6	3,3	2,9	48,0	70,2
		1958 .....	3,4	37,7	3,8	3,2	3,1	51,6	73,2
		1959 .....	4,3	37,8	3,2	3,8	3,4	52,7	71,8
		1960 .....	5,3	41,5	3,5	4,3	3,6	58,2	71,3
		1961 .....	4,6	36,7	3,6	4,5	3,9	53,3	68,8
		1962 .....	4,6	41,7	3,9	4,8	4,5	59,5	70,0
		1963 .....	5,7	41,5	4,3	5,2	5,6	62,3	66,6
		1964 .....	5,8	44,4	4,5	5,7	6,4	66,8	66,5
1965 .....		5,5	46,8	5,0	6,2	7,3	70,8	66,1	
1966 .....	5,6	46,5	5,7	5,6	8,0	71,4	65,1		
France entière.	Recettes taxables .	1957 .....	165,5	575,0	84,8	12,5	838,1	68,6	
		1958 .....	172,1	612,5	87,6	12,0	884,3	69,3	
		1959 .....	192,4	618,8	91,8	13,9	917,1	67,5	
		1960 .....	200,2	735,9	96,9	14,0	1.047,0	70,2	
		1961 .....	189,9	670,9	102,3	15,5	978,6	68,5	
		1962 .....	193,5	684,6	110,6	15,9	1.004,6	68,1	
		1963 .....	221,7	724,5	124,7	17,2	1.088,1	66,6	
		1964 .....	232,2	746,8	142,3	18,0	1.139,3	65,6	
		1965 .....	247,6	763,1	162,7	18,7	1.192,1	64,0	
	1966 .....	266,5	744,7	184,2	17,5	1.212,9	61,4		
	Produit de la taxe.	1957 .....	5,1	84,1	9,0	3,4	6,5	108,3	77,6
		1958 .....	5,3	94,4	9,2	3,3	7,1	119,5	79,0
		1959 .....	6,3	94,2	9,0	3,8	8,0	121,4	77,6
		1960 .....	7,4	104,0	9,5	4,4	8,8	134,1	77,5
		1961 .....	6,7	87,3	10,1	4,6	9,9	118,6	73,6
		1962 .....	6,9	94,9	11,0	5,0	12,2	130,0	73,0
		1963 .....	8,3	91,7	12,6	5,4	15,4	133,4	68,7
		1964 .....	8,7	92,9	13,8	5,9	18,8	140,1	66,3
1965 .....		8,5	97,9	15,7	6,4	21,7	150,2	65,1	
1966 .....	9,1	95,1	17,8	5,8	24,6	152,4	62,4		

Voir note page suivante.

**Loterie nationale. — Montant des ventes de billets de 1959 à 1966.**  
(Produits bruts en millions de francs.)

1959 = 642,017	1961 = 695,391	1963 = 678,587	1965 = 692,55
1960 = 660,523	1962 = 703,237	1964 = 687,395	1966 = 686,99

**4° CINEMA ET TELEVISION**

**La télévision en France.**

COMPTES télévision au 1 <sup>er</sup> janvier.	TOTAL	EN LIEUX publics.	COMPTES télévision au 1 <sup>er</sup> janvier.	TOTAL	EN LIEUX publics.
1956 .....	260.508	4.210	1962 .....	2.554.821	17.701
1957 .....	442.433	6.558	1963 .....	3.426.839	17.454
1958 .....	683.229	7.924	1964 .....	4.400.278	16.708
1959 .....	988.594	10.657	1965 .....	5.414.276	16.444
1960 .....	1.368.145	14.173	1966 .....	6.489.014	15.905
1961 .....	1.901.948	16.696	1967 .....	7.471.192	15.710
			1968 .....	8.316.325	14.225

Rappelons qu'en raison des opérations d'enregistrement et des déclarations en retard, le nombre des comptes est toujours légèrement inférieur au nombre de postes en fonctionnement.

*Note de la page précédente.*

(1) Non compris les recettes taxables de la 5<sup>e</sup> catégorie.

*Première catégorie.* — Théâtres, concerts, cabarets d'auteurs, cirques, spectacles de variétés, attractions et jeux d'adresse divers, jeux et spectacles forains, réunions sportives autres que celles classées en 3<sup>e</sup> catégorie et tous spectacles non désignés dans les autres catégories.

*Deuxième catégorie.* — Cinéma et séances de télévision.

*Troisième catégorie.* — Music-hall, dancing, courses d'automobiles, courses de chevaux et de chiens, matches de boxe ou de catch, tirs aux pigeons, courses de taureaux, combats de coqs.

*Quatrième catégorie.* — Cercles et maisons de jeux.

*Cinquième catégorie.* — Appareils automatiques installés dans les lieux publics.

N. B. — Les chiffres cinéma du tableau G 3 (spectacle de 2<sup>e</sup> catégorie) sont ceux du Ministère des Finances et tiennent compte de la recette des salles de 16 mm.

5° INDICE NATIONAL DES PRIX A LA CONSOMMATION  
DES FAMILLES DE CONDITION MODESTE  
(259 articles, base 100 en 1962.)

Niveaux atteints par l'indice national « des 259 articles » et ses principaux groupes  
(base 100 en 1962).

GROUPES	PONDERATION	1963	1964	1965	1966	SEPTEMBRE 1967.	NOVEMBRE 1967.
Ensemble .....	1.000	104,8	108,4	111,1	114,1	117,7	119,2
I. — Aliments et boissons.....	450	105,1	108,9	111,4	114,5	116,6	117,0
II. — Habitation .....	185	106,2	110,3	114,4	118,8	125,1	125,8
III. — Hygiène, soins.....	86	105,5	109,3	113,6	117,4	122,4	131,1
IV. — Transports .....	65	104,0	105,5	106,4	108,7	116,6	117,8
V. — Habillement, linge.....	133	102,2	105,9	108,0	109,8	112,3	112,7
VI. — Distractions, divers.....	81	103,6	107,0	108,3	109,5	112,2	115,3
dont Spectacle.....	5	109,7	117,4	126,5	134,3	153,2	156,2
Cinéma (dans spectacle)..	4	110,8	119,2	129,7	138,3	160,2	163,4

Il est nécessaire de noter que si pour les différents articles figurant dans l'indice existent souvent des caractéristiques bien précises et permanentes (exemple : le prix du kilomètre S. N. C. F. en seconde classe), il n'en est pas de même en matière de cinéma où le prix d'entrée a tendance désormais à varier selon l'importance du spectacle proposé.

Ainsi, le prix d'entrée d'une salle de spectacle cinématographique peut augmenter parfois considérablement, mais le spectacle présenté alors au public est d'une qualité et d'une durée supérieures.

6° LE CINEMA DANS QUELQUES PAYS D'EUROPE (EN 1965)

Enfin, le tableau G 7 permettra de comparer quelques données cinématographiques importantes dans différents pays d'Europe (Etats-Unis d'Amérique pour comparaison).

**Le cinéma dans quelques pays d'Europe en 1965.**

1965	SALLES de cinéma (35 mm).	SPECTA- TEURS (en millions).	RECETTES	FILMS produits (*).
France .....	5.454	269,5	805,5 (millions FF)	142
Italie .....	10.456 (et 16 mm)	663	159,1 (milliards lires)	182
Allemagne fédérale.....	5.209	320	665 (millions de DM)	72
Belgique .....	1.081	44,5	1.202 (millions FB)	—
Pays-Bas .....	537	38,7	74,1 (millions florins)	1
Luxembourg (e).....	52	4	651 (millions F lux.)	—
Grande-Bretagne .....	1.971	326,5	61,6 (millions £)	70 (e)
Etats-Unis d'Amérique.....	13.000 dont 3.500 drive ins environ	44 millions par semaine.	975 (millions \$)	165 (e)

(\*) Y compris les coproductions comptabilisées dans chaque pays coproducteur.

## VII. — Exploitation et équipement selon les circonscriptions d'action régionale (1966).

Etant donné le tracé très spécifique des régions de distribution cinématographiques, il a paru intéressant de regrouper un certain nombre de renseignements concernant l'industrie cinématographique par circonscription d'action régionale, circonscriptions qui correspondent, rappelons-le, à de réelles unités économiques. On trouvera des détails complémentaires sur ces circonscriptions (décrets des 9 janvier 1959 et 2 juin 1960) dans le *Bulletin d'Informations*, CNC, n° 101, octobre 1966, page 155.

### Equipement et exploitation. — Valeurs absolues.

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	H	Hc	Qe	F	S	Rb
Nord .....	3,659	2,569	415	248,113	16,191	38,914
Picardie .....	1,482	0,597	129	68,462	4,473	11,936
Région parisienne.....	8,470	7,369	669	421,603	67,846	300,980
Centre .....	1,858	0,819	166	74,674	6,098	18,036
Haute Normandie .....	1,398	0,803	130	68,901	5,929	17,982
Basse Normandie .....	1,208	0,508	141	60,102	4,282	12,184
Bretagne .....	2,397	1,100	215	104,157	7,699	21,567
Pays de la Loire.....	2,462	1,333	307	129,435	9,551	27,561
Poitou - Charente .....	1,451	0,611	178	74,578	5,233	15,564
Limousin .....	0,734	0,304	58	25,718	1,552	4,731
Aquitaine .....	2,313	1,167	289	129,650	8,921	29,182
Midi - Pyrénées .....	2,061	1,026	228	102,735	6,871	21,140
Champagne .....	1,206	0,587	104	54,951	4,681	13,076
Lorraine .....	2,194	1,260	278	131,420	11,836	28,288
Alsace .....	1,318	0,769	161	64,570	8,753	20,255
Franche-Comté .....	0,928	0,444	112	49,639	3,582	9,681
Bourgogne .....	1,439	0,638	133	56,042	4,619	13,614
Auvergne .....	1,273	0,510	112	47,269	3,918	12,153
Rhône - Alpes .....	4,019	2,483	474	205,490	18,026	62,740
Languedoc .....	1,555	1,076	389	147,940	9,701	25,535
Provence - Azur - Corse .....	3,095	2,578	469	217,435	24,784	80,222
France entière.....	46,520	28,551	5,157	2.482,884	234,556	784,651

H = population totale (en millions) (recensement I.N.S.E.E. 1962).

Hc = population des communes équipées en 35 mm (en millions).

Qe = nombre de salles 35 mm en août 1967.

F = nombre de fauteuils en août 1967.

S = spectateurs 1966 (en millions).

Rb = recettes taxables 1966 (en millions de francs).

**Equipement et exploitation. — Importance respective des circonscriptions  
et résultats moyens.**

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	H	Hc	Qe	F	S	Rb	Mb	Dm	Pm
Nord .....	7,87	9,00	8,05	10,00	6,90	4,96	4	10,63	2,40
Picardie .....	3,19	2,10	2,50	2,76	1,91	1,52	3	8,05	2,67
Région parisienne.....	18,21	25,81	12,97	16,98	28,92	38,27	8	35,45	4,43
Centre .....	3,99	2,87	3,22	3,01	2,60	2,30	3	9,71	2,96
Haute Normandie.....	3,01	2,81	2,52	2,77	2,53	2,29	4	12,87	3,03
Basse Normandie.....	2,60	1,78	2,73	2,42	1,83	1,55	4	10,09	2,84
Bretagne .....	5,15	3,85	4,17	4,19	3,28	2,75	3	9,00	2,80
Pays de la Loire.....	5,29	4,67	5,95	5,21	4,07	3,51	4	11,20	2,89
Poitou - Charente .....	3,12	2,14	3,45	3,00	2,23	1,98	4	10,72	2,97
Limousin .....	1,58	1,06	1,13	1,04	0,66	0,60	2	6,45	3,05
Aquitaine .....	4,97	4,09	5,60	5,22	3,80	3,72	4	12,62	3,27
Midi - Pyrénées .....	4,43	3,60	4,42	4,14	2,93	2,69	3	10,26	3,08
Champagne .....	2,59	2,05	2,02	2,21	2,00	1,67	4	10,84	2,79
Lorraine .....	4,72	4,41	5,39	5,29	5,05	3,61	5	12,89	2,39
Alsace .....	2,83	2,69	3,13	2,60	3,73	2,58	7	15,37	2,31
Franche-Comté .....	1,99	1,55	2,17	2,00	1,53	1,23	4	10,43	2,70
Bourgogne .....	3,09	2,23	2,58	2,26	1,97	1,74	3	9,46	2,95
Auvergne .....	2,74	1,79	2,17	1,90	1,67	1,55	3	9,55	3,10
Rhône - Alpes .....	8,64	8,70	9,19	8,28	7,68	8,00	4	15,61	3,48
Languedoc .....	3,34	3,77	7,54	5,96	4,14	3,26	6	16,42	2,63
Provence - Azur - Corse .....	6,65	9,03	9,10	8,76	10,57	10,22	8	25,92	3,24
France entière.....	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	5	16,87	3,35

H = population totale (% par rapport au total France).

Hc = population des communes équipées en 35 mm (% par rapport au total France).

Qe = nombre de salles 35 mm en août 1967 (% par rapport au total France).

F = nombre de fauteuils en août 1967 (% par rapport au total France).

S = spectateurs 1966 (% par rapport au total France).

Rb = recettes taxables 1966 (% par rapport au total France).

Mb = coefficient de fréquentation 1966 (population totale).

Dm = dépense moyenne, par habitant, en 1966 (population totale).

Pm = prix moyen de place 1966.

## ANNEXE II

### REMARQUES PRESENTÉES PAR LES INDUSTRIES CINÉMATOGRAPHIQUES

#### I. — Coopération entre les organisations professionnelles de l'industrie cinématographique et les pouvoirs publics.

L'évolution des structures administratives de tutelle de l'industrie cinématographique fait apparaître que l'étroite coopération instituée en 1946, par le législateur, entre la profession et l'autorité investie de la puissance publique a été peu à peu restreinte par la volonté de l'Etat.

Il est indispensable d'organiser sur des bases nouvelles les rapports entre l'administration et la profession.

##### 1. EN CE QUI CONCERNE L'EXERCICE DU POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

La loi du 25 octobre 1946 créant le *Centre national de la cinématographie* avait associé la profession à l'exercice des principales fonctions de cet établissement public, notamment dans le domaine réglementaire.

Le conseil paritaire, exclusivement composé de délégués de la profession, était obligatoirement saisi de tout projet de décision réglementaire, sur proposition du directeur général ou de l'un quelconque de ses membres. La décision définitive n'appartenait au Ministre de tutelle qu'en cas de désaccord entre le directeur général et le conseil.

Le conseil devait être consulté pour la nomination du directeur général et votait le budget de l'établissement public.

Le décret du 2 septembre 1953 a, ensuite, créé le *Conseil supérieur de la cinématographie*.

Minoritaire au sein de celui-ci, la profession a, en outre, perdu le droit d'initiative dans le domaine réglementaire.

Les attributions du conseil paritaire furent alors limitées. Il tomba peu à peu en désuétude, pour être supprimé en 1961.

Le décret du 30 décembre 1959, modifié par le décret du 23 août 1961, a, enfin, remplacé le Conseil supérieur de la cinématographie par la Commission consultative du cinéma, au sein de laquelle la sous-commission des affaires générales a été créée par un arrêté du 28 août 1961. Le président de la commission et celui de la sous-commission sont nommés par arrêté ministériel.

Minoritaire dans l'une et dans l'autre, la profession n'est pas obligatoirement consultée par le directeur général du C.N.C. sur les projets de décisions réglementaires.

Parallèlement à cette évolution qui limitait la participation de la profession à l'exercice des attributions du C.N.C., et par un phénomène inverse, les frais de fonctionnement de cet établissement public, auxquels l'Etat participait à l'origine, ont été mis peu à peu à la charge exclusive de la profession.

Les organisations professionnelles, seules représentatives de la collectivité des entreprises de l'industrie cinématographique, estiment indispensable d'obtenir *une coopération plus étroite et plus équilibrée* avec l'administration de tutelle pour *l'exercice du pouvoir réglementaire*.

Le directeur général serait assisté d'un conseil dont la *consultation serait obligatoire*, composé de *professionnels*, nommés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives et qui retrouverait *le droit d'initiative en matière réglementaire*.

## 2. EN CE QUI CONCERNE LA GESTION DU FONDS D'AUTOFINANCEMENT

La même évolution s'est produite pour l'administration des systèmes d'auto-financement, communément et improprement appelés Aides au cinéma.

Le premier fonds, institué le 23 septembre 1948, était géré par un conseil d'administration où la représentation professionnelle avait une large place et dont la présidence était attribuée au directeur général du centre.

Le Fonds de développement qui lui succéda le 6 août 1953 était géré par le directeur général, assisté d'un conseil au sein duquel les professionnels et les administrations concernés étaient également représentés.

Le compte d'affectation spéciale appelé Soutien financier à l'Industrie cinématographique, institué en 1959, est géré par le Ministre des Finances et le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, le C. N. C. assurant seulement les tâches d'exécution, avec le concours de commissions où les professionnels sont trop souvent minoritaires et parfois même absents.

*Les entreprises cinématographiques finançant elles-mêmes le fonds, les organisations professionnelles qui les représentent demandent à participer à la gestion de celui-ci.*

## 3. EN CE QUI CONCERNE LE CONTROLE DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE ET L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

Il importe que, dans les commissions instituées à cet effet, *les professionnels* soient, *dans tous les cas, largement représentés* et que leurs délégués soient nommés sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives.

## 4. EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION PROFESSIONNELLE ET LA PROSPECTIVE

Le C. N. C. a, dans ses attributions, l'observation statistique de l'industrie cinématographique ; il est techniquement équipé pour exploiter notamment l'abondante documentation qui lui est obligatoirement fournie par les entreprises.

Quel que soit l'intérêt de ces travaux, ils n'apportent pas aux professionnels toutes les informations qu'ils attendent d'un tel service et leur publication systématique appelle les plus expresses réserves.

En conséquence :

Il est indispensable qu'une part des cotisations professionnelles versées au C. N. C. soit affectée à l'organisation d'un *bureau d'analyse et de conjoncture, contrôlé par la profession*. Ce bureau établirait et exploiterait tous les éléments *d'information et de prévision, à l'usage des professionnels ; il contrôlerait la diffusion des statistiques* de toute nature intéressant l'industrie cinématographique.

L'organisation professionnelle de la Distribution s'emploiera à encourager, et si possible de façon concertée, l'utilisation de ces méthodes par le plus grand nombre de ses ressortissants, tout en conservant les éléments positifs d'un régime de libre concurrence.

## PARTICIPATION DE L'EXPLOITATION AU FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Des initiatives ont été prises par certains exploitants de théâtres cinématographiques en matière de participation aux risques et profits de production de films.

Les résultats de ces expériences et l'évolution qui pourra en découler devront être suivis avec attention.

## II. — Cinéma et Télévision.

L'O. R. T. F. fait une utilisation abusive de son monopole et de sa position dominante.

Pour assurer une juste égalité aussi bien dans la concurrence entre la Télévision et le Cinéma que dans les nécessaires actions de coordination entre les activités des deux moyens d'expression audio-visuels, l'industrie cinématographique réclame :

1° Que la tutelle de l'O. R. T. F. et du cinéma soit exercée par le même ministère ;

— que le contrôle et l'animation de la coordination entre cinéma et télévision soient assurés de façon efficace et constante, donc, par un comité permanent de liaison et d'arbitrage ;

— que la profession soit représentée au conseil comme dans tout organisme professionnel ou paritaire de l'O. R. T. F. ;

2° Que, pour apporter au public un meilleur service et par entente et coopération directe avec l'O. R. T. F., le cinéma ait accès au progrès technique ; donc, que soient mis effectivement à sa disposition — et cela par tous moyens appropriés — tous systèmes de télétransmission utiles à son évolution ;

3° Qu'une régie autonome regroupe tous les services de l'O. R. T. F. qui, actuellement, travaillent à la production de films et téléfilms, cette régie n'ayant ni monopole, ni privilèges et étant soumise aux mêmes règles que l'industrie privée.

Il est, en effet, inadmissible que puisse être envisagé un monopole de production qui serait parfaitement illégal. Il est, de plus, extrêmement souhaitable que cette régie puisse également travailler pour le cinéma, assurant ainsi pleinement le respect du principe de la libre concurrence.

4° La rémunération à leur juste prix, en fonction de leur durée de passage et de la valeur d'audience, des films du commerce passant à l'antenne ;

5° Qu'une part convenable du budget consacré par l'O. R. T. F. aux films et téléfilms passés à l'antenne soit réservée aux productions françaises ;

6° La contribution de l'O. R. T. F. aux ressources du Fonds d'autofinancement cinématographique, en fonction des passages à l'antenne d'œuvres cinématographiques ;

7° Une planification du passage des films à l'antenne de l'O. R. T. F., de telle sorte que celui-ci, comme cela se pratique notamment en Italie, ne soit pas effectué les jours de grande fréquentation cinématographique, et que le nombre de films diffusés soit réduit ;

8° S'inquiétant de la tendance qui semble se développer à l'O. R. T. F. de se doter d'équipements nouveaux (studios de prises de vues, d'enregistrement, installations de laboratoires, etc.) au prix d'investissements les plus lourds, prélevés sur les budgets de l'Etat — équipements que l'industrie privée possède depuis de longues années et tient à sa disposition — la profession réclame :

— l'utilisation systématique, par la télévision, des équipements existant dans l'industrie privée afin d'éviter à celle-ci le sous-emploi de son potentiel matériel et de son personnel (risquant d'entraîner le chômage), de lui permettre une meilleure rentabilité et, partant, des prix de location raisonnables, pour le plus grand profit de l'Etat ;

— la recherche d'une coopération à long terme entre la télévision et les industries techniques du cinéma, permettant à celles-ci d'accroître et de perfectionner leurs moyens ;

9° Le développement d'émissions à rayonnement régional, d'information et de soutien sur le cinéma et ses programmes ;

10° Dans le cadre de la création d'une agence française de documents filmés, la participation des éditeurs d'actualités cinématographiques, au double titre de leurs moyens propres et du potentiel dont ils disposent par leurs correspondants à l'étranger ;

11° La réorganisation de l'enseignement préparant aux professions du cinéma et de la télévision, notamment par concentration des moyens existants, et en tenant compte des besoins français et des possibilités de rayonnement international.